

PÊCHE

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique

N°24

**LES PÊCHEURS,
GARDIENS DE LA
POLITIQUE DE L'EAU**



04

**Grand témoin : Agnès
Pannier-Runacher, ministre
de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt,
de la Mer et de la Pêche**

17

**Hommage à Laurent Roy
et Louis Fonticelli**

34

**Option « pêche »
au baccalauréat : lier
l'apprentissage à la passion**



L'eau, *une ressource à sacrer !*

Nous le répétons depuis deux ans avec conviction : la politique de l'eau mérite un nouveau cadre législatif global.

Nous n'avons cessé de plaider cette position au gré de nos différentes auditions, en particulier au Parlement.

Nous savons cette option très discutée, notamment par de nombreuses organisations partenaires qui en redoutent un détricotage en profondeur. Il est vrai que le contexte institutionnel ne faciliterait pas des débats apaisés et constructifs tant le climat politique qu'il a généré est tendu, compliqué et aléatoire.

Pendant longtemps, l'eau a pourtant bénéficié d'une forme de « neutralité » à l'abri des postures politiciennes. Or, peu à peu, elle est la cible de propositions affichant clairement un soutien à tel ou tel usage au mépris de l'intérêt général.

C'est naturellement une défaite des acteurs de l'eau eux-mêmes, mais plus globalement des principes fondateurs de cette ambition commune. De nombreuses raisons plaident en faveur de sa sacralisation. Au lieu de cela, des tentatives sont régulièrement entreprises pour réduire drastiquement ses moyens ou la mettre sous la tutelle de la politique agricole par exemple.

Notre modèle agricole, que chacun s'accorde à dire qu'il convient d'être soutenu, doit certainement être guidé vers des réformes profondes car les changements globaux exigent cette adaptation.

En tous les cas, nous ne ferons pas plier la nature, nous n'inverserons pas les changements globaux, nous ne ferons pas couler de l'eau dans nos cours d'eau et nous ne fabriquerons pas de l'eau avec des textes !

Claude Roustan

Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France
et de la protection du milieu aquatique (FNPF)



La revue PÊCHE est publiée
par la Fédération Nationale
de la Pêche en France.
108/110, rue Saint-Maur
Paris XI^e – France

Directeur de la publication :
Claude Roustan
Rédacteur en chef :
Hamid Oumoussa

Ont collaboré à ce numéro :
Isabelle Lebel, Adrien Guiset,
Kristel Bibang, Nadège Colombet,
Véronique Dobigny, Jérémy Don,
Marie Morvan, Jérôme Guilloùët,
Christel Leca, Benoît Lefebvre et
Louis Leroy-Warnier

Crédit photos : Laurent Madelon,
Anne-Cécile Monnier, Pierre
Rigalleau / AR Bretagne,
Ludovic Baron, Philippe Massit /
Office français de la biodiversité,
Laredj Djebar, Daniel Gillet,
Fédérations départementales
FD02, FD63, FD77
Tous droits réservés
LEGTA Charlemagne
de Carcassonne
FFPS

Conception et réalisation :
 agence **mcrea**.fr

Imprimé en France sur un site
labellisé Imprim'vert.
Papier recyclé.
ISSN : 1961-6368

Dépôt légal : juin 2025
Financement : FNPF / OFB

Édition soutenue par :





Sommaire

4 Grand témoin

Interview de Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

6 Fédération nationale

6 Interview croisée d'Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, et Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF

8 Une nouvelle grande loi sur l'eau est urgente

9 La loi Pêche a 40 ans !

10 La FNPF plaide pour un ministère de l'Eau à l'Assemblée nationale

11 Un accord gagnant pour les milieux naturels et la biodiversité

12 JTN 2025 : la pêche de loisir mobilisée pour les écosystèmes aquatiques

13 Système d'information Pêche : des données utiles à tous

14 Pêche et condition animale : la pêche bienfaitrice avant tout !

16 La pêche aux côtés des édiles de France : une alliance au service des territoires

17 Laurent Roy et Louis Fonticelli nous ont quittés

18 *Les faits marquants*

20 Environnement

20 Une pollution Loing d'être négligeable en Seine-et-Marne

21 Les fédérations de pêche : des acteurs-clé en cas d'atteinte au milieu aquatique

22 Silure : un bouc-émissaire idéal face aux enjeux de préservation des habitats

24 Dans l'Aisne, une grande réussite pour la restauration du Petit Gland

25 Il faut sauver le saumon atlantique

26 Protéger les poissons face à la prédation du grand cormoran

27 Acquisition de l'ancienne marbrerie de Molinges (Jura) : un grand pas pour la Bienne

28 Économie

28 Festival National de la Pêche : un succès pour la première édition !

30 Junior Fishing Tour : développer le loisir pêche à travers la pratique sportive chez les jeunes

31 Grand Est : l'impact socio-économique de la pêche de loisir révélé par une enquête

32 *Les chiffres clés*

33 Social

33 Hommage aux bénévoles à Nantes

34 Option « pêche » au baccalauréat : lier l'apprentissage à la passion

35 Pêche sportive : la France, championne du monde de street fishing en Italie !

Interview de Agnès Pannier-Runacher

MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT,
DE LA MER ET DE LA PÊCHE



Le parcours ministériel d'Agnès Pannier-Runacher est marqué par plusieurs fonctions clés dans les domaines de l'écologie, de l'énergie et de l'agriculture depuis son entrée au gouvernement en 2018 comme secrétaire d'État. Elle occupe depuis décembre 2024 le poste de ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. Elle était, avant sa carrière politique, directrice générale déléguée de la Compagnie des Alpes.

Votre périmètre ministériel est particulièrement vaste et orienté vers des enjeux majeurs pour l'avenir. Néanmoins, ne pensez-vous pas que les thématiques Écologie, Eau et Biodiversité auraient pu être couvertes par un secrétariat d'État pour vous épauler ?

Aucun ministre ne peut être contre avoir un secrétaire d'État de plus ! Plus sérieusement, ce portefeuille est inédit car il concentre en un seul endroit – et pour la première fois – tous les leviers de lutte contre le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et les pollutions. Et pour la première fois, nos deux principaux puits de carbone que sont la mer et la forêt sont regardés comme des leviers clés pour lutter contre les crises environnementales.

Cela témoigne de l'importance que le Gouvernement accorde à ces sujets et de la volonté du président de la République et du Premier ministre d'avoir une politique unifiée pour agir sur tous les grands défis écologiques.

L'un des tout premiers dossiers que vous avez eu à gérer est le dossier «cormoran». Quels ont été vos convictions et vos principes sur cet arbitrage essentiel pour la sauvegarde de la biodiversité aquatique ?

Sur ce dossier, nous avons cheminé et sommes parvenus à trouver un point d'équilibre entre d'une part la préservation du grand cormoran, qui est un oiseau protégé en France et en Europe, et d'autre part la protection des espèces piscicoles dans les cours d'eau et plans d'eau, et la production en pisciculture.

J'ai alors engagé un travail en profondeur avec la FNPF, les pisciculteurs, les associations environnementales et mes services pour mieux caractériser l'impact de l'espèce sur les poissons protégés afin d'en réduire les effets dans un cadre juridiquement sécurisé. C'est l'objet de l'arrêté ministériel du 24 février 2025 que j'ai cosigné avec ma collègue en charge de l'agriculture. Il permet que des destructions soient de nouveau menées, à la condition que des impacts significatifs soient avérés sur les espèces de poissons.

Ce cadre rénové permet d'avoir une réponse plus efficace et plus facile à mettre en œuvre, tout en respectant strictement la réglementation en vigueur pour la protection des espèces.

La politique de l'eau a été remise en cause ces derniers mois. Comment expliquer les nombreux reculs législatifs déjà constatés (zones humides, création de «bassines», dépenalisation de certains comportements, espèces protégées...)?

Le dérèglement climatique ne nous laisse pas le choix : nous devons transformer en profondeur nos manières d'agir sur le vivant. J'ai été ministre en charge de l'agriculture. Je sais qu'il est possible d'accompagner nos agriculteurs, qui vont avoir inévitablement besoin d'eau en été, sans écraser les principes qui guident notre législation protégeant l'eau.

Ainsi, dans le cadre de la proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur actuellement en discussion à l'Assemblée nationale, j'ai veillé à ce que les ouvrages de stockage d'eau pour l'agriculture ne puissent être qualifiés d'intérêt général majeur que dans un cadre précis et sous réserve du respect de certaines conditions protégeant l'environnement et garantissant un partage des usages.

De même, le Gouvernement a été vigilant à ce que la définition des zones humides ne soit pas remise en cause.



Elles contribuent à réguler le cycle de l'eau en permettant d'absorber le trop-plein d'eau l'hiver et de le restituer en période de sécheresse. C'est précisément ce dont ont besoin les agriculteurs.

Les débats sont encore en cours au Parlement, mais tel est l'esprit dans lequel j'œuvre pour, je l'espère, aboutir à des solutions d'équilibre. Car c'est gagnant-gagnant ; pour l'écologie et pour l'agriculture.

La politique de l'eau est actuellement en débat dans le cadre des conférences sur l'eau. Quels seront vos priorités et vos points de vigilance ?

Face aux bouleversements que connaît le cycle de l'eau dans le contexte du changement climatique, c'est à l'échelle du local que doivent être abordés les défis présents et à venir. C'est pourquoi les conférences «L'eau dans nos territoires», annoncées par le Premier ministre se déploieront à l'échelle de chaque bassin et sous-bassin.

Je souhaite qu'elles puissent ouvrir un débat franc, associant l'ensemble des acteurs, sur des thématiques stratégiques et y répondent avec des bonnes pratiques à partager et des recommandations à mettre en œuvre. Avec un objectif : préserver une eau en quantité et en qualité suffisante pour les milieux naturels et pour la vie humaine dans un contexte de dérèglement climatique et de pollutions prégnantes.

Améliorer notre gestion supposera de se poser la question de la gouvernance et de faire en sorte que le grand public s'approprie ce

débat sur les enjeux de l'eau qui nous concerne tous.

Je porte une attention particulière à la situation des territoires ultramarins, qui sont dans une situation de plus grande vulnérabilité encore et que nous devons mieux protéger.

Enfin, face aux pressions des aléas climatiques et des pollutions, le mur d'investissement est réel et pose la question du financement de la politique de l'eau. Au-delà du petit cycle de l'eau, les conférences permettront de discuter du financement du grand cycle de l'eau et de la biodiversité. Qui paye ? Le pollueur ? Le consommateur ? Les collectivités locales ? L'État ? Comment s'assurer que ces mécanismes induisent de bonnes décisions et que le prix de l'eau reste à un niveau soutenable pour nos concitoyens ? Autant de questions clés que nous devons aborder dans une perspective de long terme.

86% des Français interrogés lors d'un sondage Harris Interactive, déclarent avoir une bonne ou une très bonne image de la pêche de loisir. Quel message souhaitez-vous adresser aux pêcheurs de loisir ?

Je fais partie de ces 86% ! Et ce plébiscite ne me surprend pas. D'abord, parce que la pêche est un loisir qui permet aux jeunes comme aux moins jeunes de s'échapper en nature. Et à l'heure où l'exposition excessive des enfants aux écrans et aux réseaux sociaux constitue un vrai danger, promouvoir ces activités de plein air qui permettent de renouer ce lien sensible que nous avons avec la nature et de

se retrouver avec d'autres, famille, amis, collègues, sur plusieurs générations, est une évidence.

Mais je crois que si nous aimons la pêche, ce n'est pas seulement pour ça. C'est parce que nous savons que derrière chaque pêcheur, il y a quelqu'un qui connaît et prend soin de la nature et des cours d'eau. Derrière chaque association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) et chaque fédération départementale, il y a des actions concrètes et bénévoles en faveur des milieux aquatiques : suivi des températures, lutte contre les pollutions, travaux de restauration de la continuité.

Et je veux saluer la Fédération nationale, qui coordonne le réseau, et agit sans relâche auprès des institutions nationales en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques.

C'est pourquoi, pour conclure cet interview, **puisque vous me permettez ici de m'adresser aux pêcheurs, je veux les remercier très chaleureusement pour leur engagement et leur dire que je compte sur eux pour continuer à s'engager comme ils l'ont fait jusqu'ici, car les défis n'ont jamais été aussi nombreux.**

J'en ai bien conscience : vous êtes des sentinelles de l'état de nos rivières et nous avons besoin de vos contributions et de vos connaissances pour en améliorer la gestion. J'ai besoin de vous !

Interview croisée d'Olivier Thibault, directeur général de l'OFB, et Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont une longue histoire commune, celle des établissements que l'Office a intégrés à sa création en 2020, du Conseil supérieur de la pêche à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Comment la résumeriez-vous ?



— **Olivier Thibault**

À la création de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), en 2006, le dialogue avec les pêcheurs était très intense. C'est à ce moment-là que la structure des redevances a évolué pour le monde de la pêche, ce qui a permis aux fédérations de pêche et à la fédération nationale de prendre beaucoup de poids et de construire un véritable travail collaboratif avec l'Office. Les relations sont devenues structurantes, car nous avons des intérêts communs. *Nous travaillons main dans la main sur la connaissance des milieux aquatiques*, non seulement parce que les pêcheurs sont des lanceurs d'alerte stratégiques sur l'état et l'évolution des milieux et nous permettent ensuite d'enquêter sur les causes des dégradations et de trouver des solutions. Mais nous travaillons également ensemble sur la gestion de données qu'ils recueillent sur le terrain ou la protection des espèces menacées. Nous avons donc également un lien structurel, durable et indispensable.



— **Hamid Oumoussa**

En effet, les structures associatives de pêche de loisir sont parties prenantes de l'établissement en qualité de membres de son Conseil d'administration. Surtout, depuis 2012, nous sommes réunis par un accord de coopération pour mieux défendre le patrimoine piscicole et la politique de l'eau. Enfin, la FNPF et l'OFB se retrouvent en de nombreuses instances de concertation nationale pour appuyer techniquement les décisions des politiques. Les deux établissements ont des ancêtres communs et des valeurs communes. Rappelons que la création de l'OFB est le fruit du rapprochement de plusieurs établissements publics, dont l'Onema, établissement né d'une transformation profonde du Conseil supérieur de la pêche, lui-même fondé à partir d'une association à l'origine créée par les pêcheurs pour gérer notamment la taxe piscicole et assurer la prévention et la lutte contre le braconnage.

C'est dans ce cadre que l'OFB a été mis à mal violemment. Comment l'expliquez-vous et comment l'empêcher ?

— HO

Dans notre domaine de l'eau et des milieux naturels, les changements globaux sont là avec leurs cortèges de conséquences immédiates et lourdes comme les inondations, les sécheresses, la baisse des débits des cours d'eau, de nombreux poissons en difficulté... Nul ne peut les ignorer ou les contester : ce sont des faits.

Dans le même temps, une partie de notre agriculture connaît des mutations profondes, fait face à une concurrence internationale déséquilibrée et à des attentes des consommateurs complexes (des produits de choix, des tarifs bas, des produits de saison toute l'année...). De nombreux agriculteurs ne s'en sortent pas économiquement car l'activité ne rémunère pas convenablement leurs efforts. Dans ce contexte, la police environnementale est une goutte d'eau, mais elle fait déborder le vase. Cependant, l'OFB n'est pas le seul opérateur visé par des attaques qui concernent aussi d'autres acteurs de la puissance publique mais aussi des institutions privées (certaines de nos fédérations ont également été prises pour cibles).

Intolérables et inacceptables, ces attaques renvoient à la place que nous accordons à la protection de la nature et de la biodiversité, en bref à l'écologie, qui a toujours constitué un parfait bouc émissaire.

— OT

Nous vivons une période de transition où tout le monde se rend compte de la réalité du changement climatique, de la raréfaction des ressources naturelles et de leurs capacités limitées à encaisser la pollution ou à soutenir les prélèvements complémentaires. Chacun sait qu'il faut changer les comportements... en commençant par le voisin. Dès que l'on tente d'impulser ce changement, il y a des réactions : nous sommes interrogés, challengés, nous devons redoubler d'efforts. Il faut nous concentrer en particulier sur les enjeux. Pour que chacun sache pourquoi et surtout comment agir.

Notre rôle, c'est de mettre du sens sur l'action. Ce n'est pas le signal d'alarme qui déclenche le changement, c'est la capacité à montrer une voie concrète.

Notre défi, aujourd'hui, est d'embarquer tout le monde. C'est un défi commun avec les pêcheurs qui sensibilisent, partagent, informent, transmettent ces enjeux sur le terrain. Ils sont nos relais dans l'action, nos auxiliaires.

Les fédérations départementales et la fédération nationale ont acquis des compétences et une capacité d'ingénierie qui nous sont très utiles. Il ne s'agit pas juste d'alerter, mais d'agir et de partager, de porter des projets et de les financer : le monde de la pêche est un maître d'ouvrage dont la compétence technique est reconnue.



Parlons d'avenir : quels sont vos projets communs ?

— OT

L'OFB entre dans une étape clé de sa jeune histoire : la révision de son contrat d'objectifs et de performances. Cinq ans après sa création, dans le contexte difficile de la crise sanitaire puis agricole, notre établissement a dû d'abord se construire, en rassemblant des équipes issues d'horizons différents. Ce temps de consolidation interne était nécessaire. Aujourd'hui, une nouvelle phase commence.

Nous devons maintenant travailler sur notre intégration dans les territoires et notre lien avec les acteurs, nous tourner vers l'extérieur, les parties prenantes, et construire des alliances, partager des objectifs. C'est un enjeu fort de l'établissement, qui est très territorial : 189 implantations partout en France, 3000 agents, dont les deux tiers sur le terrain avec, notamment, 1700 inspecteurs de l'environnement. Cette présence nous donne une responsabilité particulière : faire émerger des dynamiques locales.

En second lieu, notre enjeu primordial est la lutte contre l'effondrement de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire sortir du constat et passer à l'action : mettre en mouvement la société sur l'adaptation. C'est de la pédagogie, de l'action, de la coopération, et de la connaissance. Ici encore nous avons besoin d'acteurs motivés, convaincus et capables d'agir comme les pêcheurs et les structures de la pêche.

— HO

Nous poursuivons notre coopération en faveur de la biodiversité aquatique. Les thèmes ne manquent pas, à commencer par les aspects police de la pêche et de l'eau. Sur les poissons migrateurs, la FNPF souhaite que le saumon fasse l'objet d'un véritable plan national porté par l'État qui pourrait être suivi par l'OFB avec l'aide de toutes les parties prenantes dont les pêcheurs de loisir. Notre coopération doit participer également à une meilleure sensibilisation des décideurs, notamment locaux, sur les questions d'eau, de continuité écologique, de biodiversité, de gestion quantitative... Nous devons également travailler sur les espèces exotiques pour en limiter la propagation et faciliter la sensibilisation auprès notamment des pêcheurs.

Une nouvelle grande loi sur l'eau est urgente



Alors que l'urgence est à la sobriété, que la biodiversité n'a jamais été aussi altérée, que le partage de la ressource fait l'objet d'arbitrages incohérents, il est temps de mettre en œuvre un débat apaisé sur les véritables enjeux de la politique de l'eau.

En mars dernier, Météo France imaginait le futur du pays à +4°C en 2100 : des étés caniculaires, seulement quelques rares jours de gel par an, des pluies intenses aggravant les inondations sur des sols imperméabilisés dans les villes ou asséchés en campagne. « L'évapotranspiration potentielle de la végétation augmentera fortement à l'échelle de la France (+20 %) [...] la France connaîtra 1 mois supplémentaire de sol sec dans la moitié nord et jusqu'à 2 mois dans la moitié sud », anticipait l'établissement public.

L'urgence est là : la sécheresse est un état permanent dans plusieurs départements, des ruptures dans l'approvisionnement en eau potable deviennent monnaie courante, la biodiversité aquatique et les milieux naturels sont très largement altérés, les tensions entre usagers ne cessent de s'aggraver...

Or, à quoi assiste-t-on ? Au détricotage des politiques de protection de l'eau et de la biodiversité. À travers des propositions de lois ou des amendements, la représentation nationale, poussée par les pressions déréglementaires, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, propose une simplification administrative qui constitue un véritable retour en arrière sur un quart de siècle de politiques environnementales. Les services de l'État chargés de mettre en œuvre ces politiques, qui ont été le résultat de compromis ayant impliqué tous les acteurs depuis des décennies, sont attaqués physiquement.

« Nous refusons ces coups de canifs réguliers et successifs dans la politique de l'eau et demandons une grande loi sur l'eau et un ministère dédié », plaide Claude Roustan, président de la FNPF (cf. article page 10).

IL EST TEMPS DE REDONNER UN CAP

Il est plus qu'urgent de remettre le débat sur des rails sereins à travers une nouvelle loi sur l'eau.

À cet effet, le plus haut niveau de l'État devrait anticiper la rareté de la ressource en eau, donner corps à la notion de sobriété, donner du sens aux modifications des comportements des différents usagers.

La dernière grande loi sur l'eau date du 30 décembre 2006. Elle a été adoptée au gré de plusieurs années de débats, au sein des instances nationales et locales. Le parlement a véritablement joué un rôle essentiel dans le débat public par ses auditions, ses colloques et ses rapports. Les acteurs de l'eau (instances de bassins, associations, syndicats...) et les collectivités ont également largement alimenté cette réflexion.

Cette loi a fixé un objectif commun, celui d'atteindre le bon état écologique des eaux. Elle a posé un cadre aussi précis que précieux en termes de partage de l'eau (débits réservés, prélèvements...), de cycle naturel des rivières (continuités écologiques, biodiversité aquatique, migrateurs...), de fiscalité et de pollution. Elle a officialisé un établissement public spécialisé, le futur OFB.

Un tel débat parlementaire permettrait de mettre sur la table les nouvelles données acquises en matière de climat, de biodiversité, d'évolution des débits des cours d'eau, de retour d'expérience sur les solutions fondées sur la nature, sur les exigences de la nature...

Le gouvernement suivi de la représentation nationale devront ainsi délibérer sur des questions essentielles : la baisse des débits des cours d'eau de 10 à 40% doit-elle rester neutre pour notre gestion ? Peut-on encore croire que nous pouvons inventer l'eau par des textes normatifs ? La disparition progressive de nos zones humides est-elle irréversible ? Comment améliorer la situation de la très grande majorité de nos poissons migrateurs, menacés d'extinction à échelle d'homme pour certains d'entre eux ? Les subventions néfastes pour la nature et la politique de l'eau ont-elles encore leur pertinence ?

La loi Pêche a 40 ans !



Adoptée le 29 juin 1984, la loi relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles a fêté son quarantième anniversaire.

Ce texte fondateur pour la pêche de loisir en France fut une « étape importante de la politique de restauration des milieux aquatiques », selon les termes de la ministre de l'Environnement de l'époque, Huguette Bouchardeau.

Comme ne le laissait pas entendre son titre, cette loi n'est en effet pas seulement relative à la pêche, mais également à la protection des milieux aquatiques, héritière d'un mariage déjà bien consommé des politiques de l'eau et du poisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

C'était un texte d'une qualité remarquable et pragmatique, qui a d'ailleurs été adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale lors de ses deux lectures (oui, cela a existé !), bien que certains articles aient été discutés par les sénateurs.

Il a intégré le Code de l'environnement mais reste encore aujourd'hui la base de la législation de la pêche.

Deux tiers de ses dispositions sont encore en vigueur,

les autres ayant été simplement amendées, tandis qu'un dixième a été supprimé (relatives à l'ancien Conseil supérieur de la pêche, aux piscicultures).

INSTAURATION DES FONDEMENTS DE LA PÊCHE D'AUJOURD'HUI

En matière halieutique, la loi a instauré les fondements de la pêche d'aujourd'hui.

Elle a déclaré que la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général.

Elle a introduit la notion de gestion équilibrée des peuplements piscicoles en accordant un rôle central aux instances de la pêche de loisir en eau douce. Elle a associé au droit de pêche une obligation de gestion. Elle a enfin consolidé l'obligation pour les pêcheurs amateurs en eau douce d'adhérer à une Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA).

OBLIGATION POUR LES RIVERAINS D'ENTREtenir LES COURS D'EAU

En matière de protection des milieux aquatiques, la loi sur la pêche a instauré l'obligation des riverains d'entretenir les cours d'eau, toute carence entraînant le transfert du droit de pêche à une association locale chargée d'y pourvoir. Elle a également accru les sanctions encourues pour la pollution des milieux aquatiques, la destruction de frayères, l'atteinte au débit minimal des cours d'eau, le non-respect de la continuité écologique. Enfin, elle a favorisé les contrats de rivière.

C'est donc un texte équilibré.

Voilà qui explique certainement sa longévité et le respect que lui vouent encore aujourd'hui nos instances, même si le contexte global (climatique notamment) peut amener à reconsidérer certaines dispositions, à terme.



La FNPF plaide pour un ministère de l'Eau à l'Assemblée nationale

Face à l'aggravation de l'état des cours d'eau français, l'Assemblée nationale mène une mission d'information. La FNPF a pu récemment rappeler aux députés les reculades dans la gestion de l'eau du pays et la désorganisation des services publics de l'eau, dont les conséquences sur la biodiversité aquatique sont dramatiques. Elle appelle à un sursaut politique face à cet enjeu fondamental.

UN CONSTAT, DES SOLUTIONS ATTENDUES

« L'état des cours d'eau français s'aggrave en dépit des obligations de la Directive-cadre sur l'eau qui fixe un objectif de bon état des cours d'eau pour 2015, reporté à 2027. Moins d'un tiers des cours d'eau français atteindraient cet objectif... », tel est le préambule de la « Mission d'information sur l'état des cours d'eau » confiée à Julie Ozenne, députée de l'Essonne, et Freddy Sertin, député du Calvados.

Le 12 mars 2025, elle a auditionné la FNPF, représentée par son vice-président, Jean-Paul Doron, et son directeur général, Hamid Oumoussa. Ils ont pu mettre en perspective de nombreux faits :

— Yoyo législatif et réglementaire

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 30 décembre 2006), texte fondateur de la transposition de la Directive-cadre sur l'eau, avait consacré de nombreux compromis particulièrement importants pour l'atteinte du bon état des eaux.

Depuis, **la politique de l'eau n'a cessé de connaître des reculades importantes sur la gestion quantitative de l'eau, la qualité des eaux, les outils juridiques de protection du bien commun, la biodiversité...**

— Désorganisation des services publics

En régions comme au niveau central, les services publics affectés à cette mission sont victimes de fusions et de restrictions des budgets et des ressources humaines.

— Élargissement des missions, abandon des principes

Les opérateurs en charge de la politique de l'eau (Agences de l'eau, OFB...) voient leurs missions s'élargir dangereusement, noyant leurs objectifs initiaux. Les principes de la politique de l'eau : l'eau paie l'eau, pollueur-payeur, récupération des coûts... sont assouplis ou mis entre parenthèses, voire abandonnés.

La FNPF a également pu expliciter les traductions concrètes de la non-atteinte du bon état écologique des cours d'eau :

- Des populations de poissons en difficultés.
- La majorité des poissons migrateurs en état d'alerte.
- Le saumon, l'anguille, l'esturgeon menacés d'extinction.



De gauche à droite : Julie Ozenne, députée de l'Essonne, Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF, Jean-Paul Doron, 1^{er} vice-président de la FNPF, et Freddy Sertin, député du Calvados.

UN EXEMPLE CONCRET ET PARLANT

Afin d'illustrer concrètement l'information recueillie par la Mission, **la FNPF a organisé un déplacement des parlementaires au bord du canal du Loing, en Seine-et-Marne, victime d'une grave pollution vraisemblablement d'origine industrielle**

ayant entraîné une mortalité piscicole importante¹. Il s'agissait de les sensibiliser à l'existence de nombreuses pollutions et à leurs conséquences sur la biodiversité, qui passent souvent inaperçues et sont gérées en urgence par les acteurs locaux, au premier rang desquels les associations et fédérations de pêcheurs. La FNPF a en particulier défendu la mise en place d'une réflexion sur la prise en charge financière de ces pollutions que les structures associatives de pêche doivent assumer parfois seules et sans soutien.

Près de 20 ans après le dernier grand texte législatif concernant l'eau, la FNPF a de nouveau plaidé pour l'élaboration d'une grande loi sur l'eau et la création d'un ministère dédié. Ce bien commun le mérite amplement, ainsi que ses enjeux d'aménagement du territoire, humain, écologique et économique.

¹ Voir article page 20

Un accord gagnant pour les milieux naturels et la biodiversité

Face à l'urgence écologique, le ministère de la Transition écologique, les Agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) renouvellent leur partenariat. Cet accord de coopération, reconduit pour cinq ans à partir de juin 2025, vise à intensifier la protection et la restauration des milieux aquatiques.



Le ministère en charge de l'Écologie, les Agences de l'eau, l'OFB et la FNPF sont engagés dans un rapport de coopération depuis 2012. En 2025, à l'occasion du congrès de la FNPF qui se tiendra au mois de juin, les parties procéderont à son renouvellement pour cinq années supplémentaires.

Cet accord de coopération est né de la volonté partagée de poursuivre le développement des actions de connaissance, de gestion, de suivi, de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de leur continuité écologique.

Ces actions et travaux sont essentiels dans un contexte de changements globaux avérés et de perturbations lourdes des milieux naturels.

Surtout, la biodiversité aquatique est singulièrement menacée puisqu'une partie importante des peuplements

piscicoles est en difficulté et, surtout, tous les poissons migrateurs sont dorénavant dans une situation préoccupante.

L'accord permet ainsi aux Agences de l'eau et aux fédérations départementales de pêche notamment de cibler des actions partenariales en matière d'animation des maîtres d'ouvrages, de travaux en rivières (renaturation, restauration de la continuité écologique...), d'actions en faveur des poissons migrateurs ou encore de connaissance des milieux naturels.

On peut en particulier noter la volonté conjuguée entre les signataires de contribuer activement à l'émergence, à la structuration et à la diffusion de la connaissance en matière d'eau, de milieux naturels et de biodiversité (pêches scientifiques, hydrologie, thermie, et autres données disponibles).

Enfin, les partenaires sont également soucieux d'amplifier les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la politique de l'eau.

La FNPF affiche clairement son ambition de construire un observatoire permanent des milieux naturels au travers de quelques paramètres particulièrement pertinents au nombre desquels l'hydrologie, la thermie, les données piscicoles...

À cet effet, la FNPF a développé, avec le soutien de l'OFB, un véritable système d'information mis à la disposition de ses structures locales en vue de collecter les données écologiques et techniques.¹

¹ Voir article page 13



JTN 2025 : la pêche de loisir mobilisée pour les écosystèmes aquatiques

Les 8 et 9 janvier 2025, la FNPF a organisé la 7^e édition des Journées Techniques Nationales (JTN) au Centre international de conférences Sorbonne Université. Cet événement a rassemblé plus de 300 acteurs du monde de la pêche de loisir et ses partenaires autour du thème : « Écosystèmes aquatiques : connaître, agir, protéger ».

Pendant deux jours, une vingtaine d'intervenants – issus du réseau associatif de la pêche (fédérations de pêche, associations migrateurs) et de partenaires (OFB, INRAE, MNHN, EDF R&D, bureaux d'études) – ont présenté leurs travaux (retours d'expérience de terrain ou innovations techniques) répartis autour de quatre grands axes thématiques.

LA CONNAISSANCE DES PEUPELEMENTS

La première session a mis en lumière l'évolution des peuplements piscicoles en France. Des espèces exotiques aux espèces menacées, les échanges ont porté sur la dynamique des populations, les tendances observées au fil des années et les outils de plus en plus fins pour les étudier. Parmi eux : les approches génétiques permettant de différencier des espèces proches comme celles des lamproies, ou encore l'analyse des tendances temporelles à partir de longues séries de données. Les JTN ont été l'occasion pour le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) d'annoncer la publication d'un document de détermination des néotaxons de poissons, pour favoriser la prise en compte de ces derniers pour affiner la gestion d'une biodiversité fragile et complexe.



LES TECHNIQUES INNOVANTES D'INVESTIGATION ET DE RESTAURATION

Les JTN 2025 ont également permis de faire le point sur les méthodes les plus récentes utilisées dans l'étude et la gestion des milieux aquatiques. L'ADN environnemental (ADNe) s'affirme comme un outil puissant pour mieux comprendre les cycles de vie de certaines espèces comme le brochet.

La télédétection, quant à elle, offre de nouvelles perspectives pour cartographier et caractériser les zones humides à l'échelle des bassins versants. Ces outils permettent de cibler les actions de restauration de manière plus efficace.

LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Plusieurs projets exemplaires de restauration ont été présentés, témoignant de l'implication forte des structures associatives. À Ainhoa (64), la Nivelle a fait l'objet d'une restauration de la continuité écologique ambitieuse. À Exireuil (79), c'est la suppression d'un plan d'eau qui a permis à une zone humide en tête de bassin de retrouver ses fonctions écologiques.

Ces retours d'expérience ont montré que les actions de terrain, bien que souvent complexes, portent leurs fruits lorsque les acteurs travaillent de concert sur le long terme.



LA CONNAISSANCE DE LA THERMIE ET DU DÉBIT ET LA PRISE EN COMPTE DE LEUR IMPACT SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

La dernière thématique abordée concernait l'influence du régime thermique et hydrologique sur les écosystèmes. Dans un contexte de changement climatique, la maîtrise des données de température et de débit devient essentielle. Plusieurs fédérations ont partagé leurs travaux de suivi thermique et de modélisation des débits, essentiels pour anticiper les impacts sur la biodiversité aquatique et adapter les pratiques de gestion en vue de l'adaptation au changement climatique.

Ces Journées techniques ont souligné l'importance de la collaboration entre les fédérations de pêche, le monde scientifique et les institutions publiques.

Elles ont également mis en valeur l'engagement de la pêche associative dans la connaissance, la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Les JTN s'affirment ainsi comme un rendez-vous incontournable pour partager et optimiser la connaissance et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.



L'ensemble des interventions est disponible sur bibliopeche.fr.

Flashez ce QR code pour y accéder.

Systeme d'information Pêche : des données utiles à tous



80% des Français estiment que la disparition d'espèces aquatiques (poissons, insectes, végétaux...) va s'aggraver.¹

Le système d'information Pêche (SI Pêche) lancé début 2024 a bénéficié de plusieurs mises à jour et d'améliorations notables, constituant une base de données destinées à alimenter un futur observatoire des milieux aquatiques au service de tous les acteurs de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

Les structures associatives de la pêche collectent régulièrement de très nombreuses données, via, par exemple, les 3000 sondes thermiques disposées dans les cours d'eau et analysées par les fédérations départementales, mais aussi près de 2000 pêches de comptage des peuplements, ou 3740 stations de surveillance de la qualité de l'eau. Pour les stocker et les valoriser, la FNPF a conçu et lancé début 2024 un outil de bancarisation et de traitement aujourd'hui mature grâce aux différentes versions mises à la disposition du réseau.

DES DONNÉES SÉCURISÉES

Quelles espèces vivent dans quelles rivières ? Comment se portent-elles ? Les résultats des comptages effectués dans mon bassin sont-ils similaires à ceux effectués dans le bassin voisin ? Comment évoluent les effectifs d'une espèce au niveau national ? À quelles espèces exotiques doit-on faire face dans le département limitrophe au mien ? À ces questions, les experts peuvent aujourd'hui répondre grâce au SI Pêche. Il permet aussi de cartographier des données recueillies lors des pêches de comptages, mais aussi de les sécuriser puisqu'elles sont sauvegardées au niveau national, et, à terme, de les exporter selon un format standardisé, facilitant les

comparaisons. Pendant l'été 2024, le SI Pêche deuxième version a été mis à disposition du réseau et de ses partenaires. Les protocoles de comptages ont été diversifiés, afin de comparer des résultats de pêches complètes, partielles par points ou des indices d'abondances sur les espèces phares. L'édition de rapports a également été améliorée, ainsi que la cartographie.



ÉTAT SANITAIRE DES ESPÈCES

Le SI Pêche s'est doté début 2025 de nouvelles fonctionnalités, intégrant des données sur l'état sanitaire des espèces piscicoles.

Ces données-exportables-permettent de calculer l'indice de bonne santé d'un peuplement, qui facilite le travail de protection et de gestion piscicole. Un comptage plus précis des

effectifs, grâce à la méthode scientifique De Lury (captures successives), a été ajouté, améliorant la valorisation des données recueillies sur le terrain. Les indices d'abondances d'espèces emblématiques comme l'anguille, le saumon et la truite, s'en trouvent grandement précisés. La quatrième version du SI Pêche, en cours de mise au point, facilitera encore l'export des données pour les fédérations départementales de pêche et la réalisation de rapports personnalisables. Ces fonctionnalités sont inestimables pour les relations avec les partenaires, comme les services de l'État, car elles facilitent la valorisation des résultats des actions mises en œuvre localement et leur mise à disposition.

La FNPF souhaite adosser cet outil à un observatoire national de l'état permanent des milieux aquatiques et de leur biodiversité, en y agrégeant les données des partenaires du réseau.

Quels indicateurs seront utiles pour une connaissance globale et en temps réel de nos cours d'eau ? La mutualisation des données revêt un enjeu majeur dans le cadre de la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), mais aussi de l'ensemble des politiques touchant l'eau : biodiversité, économie, loisirs...

¹ D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023

Pêche et condition animale : la pêche bienfaitrice avant tout !

Alors que la communauté scientifique n'est pas unanime sur la notion de souffrance chez les poissons, la FNPF rappelle l'engagement historique et significatif du réseau associatif de la pêche pour la ressource en eau (qualité et quantité) et la protection et la préservation des milieux aquatiques, 1^{re} source de confort des peuplements piscicoles. Une mobilisation d'autant plus importante dans le contexte politique qui malmène les équilibres, tant naturels que politiques et financiers, de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

LA FNPF CREUSE LA QUESTION

Depuis quelques années, la pêche de loisir est accusée de pratiques non respectueuses envers les poissons et certains contestent même les études et travaux des SAPL en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité. Essentiellement menée au niveau local, cette campagne de dénigrement cherche écho au niveau national (messages dans les médias, propositions de textes législatifs) sans pour l'instant obtenir gain de cause.

Pour autant, la FNPF a créé en avril 2024 un groupe de travail dédié. Les objectifs sont notamment de comprendre les racines, les objectifs et les méthodes du mouvement antispéciste, d'élaborer des éléments de langage unifiés et

partagés pour le réseau et de bâtir une stratégie nationale auprès des différents acteurs touchés par la problématique, et en particulier des parlementaires potentiellement sollicités pour légiférer à l'encontre de la pêche.

Pour s'emparer pleinement du sujet et en débattre objectivement, le GT a rédigé en 2024 un document cadre de compréhension de l'idéologie antispéciste,

ses enjeux, son organisation et ses moyens d'action mais aussi de réflexions argumentaires (scientifiques, économiques, idéologiques et halieutiques). Cette production majeure constitue la première pierre d'une doctrine interne et sera par ailleurs adaptée pour être déclinée auprès des différentes cibles.

Outre une indispensable veille technique et réglementaire locale, nationale et européenne, la FNPF a par ailleurs lancé en 2025 une enquête auprès de ses fédérations départementales pour évaluer précisément la réalité et l'ampleur du phénomène dans les territoires et construire par la suite une stratégie d'action et de communication qui réponde aux besoins du terrain.

Pour l'heure, et en l'absence de consensus scientifique sur la souffrance des poissons, *la FNPF rappelle les valeurs et les vertus de la pêche* ainsi que l'engagement et les actions du réseau en faveur des milieux aquatiques et des poissons.

« La pêche de loisir doit rester unie et solidaire face aux attaques dont elle fait l'objet en valorisant en toutes circonstances la mobilisation historique et significative de son réseau associatif en faveur des écosystèmes aquatiques. Soyons fiers d'être pêcheurs ! »

Claude Roustan,
président de la FNPF



La 1^{re} source de confort des poissons
reste leur milieu de vie :
les pêcheurs se mobilisent au
quotidien pour la préservation des
écosystèmes aquatiques !
Ici une opération de nettoyage
des berges.



LA PÊCHE, DES BIENFAITS POUR LES ÉCOSYSTÈMES

Activité nourricière remontant à l'antiquité, la pêche s'est peu à peu transformée en loisir et rassemble **1,5 million de pratiquants** en France. Qu'elle soit à vocation alimentaire ou de loisir, c'est une activité de pleine nature, ouverte à tous, facteur de lien social, d'engagement et de partage. La pêche **est une véritable profession de foi** qui s'exerce au travers des 3500 associations et 94 fédérations départementales agréées pour la protection de l'environnement, au sein desquelles un millier de salariés et plus de 40 000 bénévoles s'investissent au quotidien pour la protection des milieux aquatiques, la biodiversité et le développement du loisir pêche.

La pêche est un partenaire incontournable des pouvoirs publics qui lui ont confié ses **missions d'intérêt général** : surveiller, connaître, protéger, transmettre, partager et développer l'exercice de la pêche. À tous les échelons du territoire, les structures associatives collaborent avec les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : ministère de l'Écologie, Office français de la biodiversité, Agences de l'eau, Comités de bassin, collectivités locales...

Sentinelles de l'eau, les pêcheurs sont les premiers lanceurs d'alerte en cas de dégradation des écosystèmes (pollutions, extractions, curages,

plantes invasives, assècs artificiels...) et d'atteinte aux espèces (maladies, braconnage...).

Le réseau associatif recueille, analyse, valorise des **connaissances uniques et précieuses sur l'état des milieux et leurs peuplements piscicoles** (pêches d'inventaire, diagnostics de milieux, études génétiques...), une expertise qu'il partage largement afin d'éclairer la décision publique et optimiser la gestion.

Opérateurs de terrains, les structures associatives mènent chaque année des milliers d'actions d'**entretien et aménagement des milieux aquatiques** (nettoyages de berges, restaurations de frayères, passes à poissons...).

Vecteur de connaissances, l'associatif pêche participe à la **sensibilisation et l'éducation à l'environnement** de tous les publics et contribue ainsi à former les écocitoyens de demain.



Enfin, consciente de la fragilité de son environnement, la pêche s'exerce en toute responsabilité, en se conformant à une réglementation stricte en faveur des espèces, en utilisant un matériel adapté et en manipulant le poisson avec respect. Autant de bonnes pratiques reprises dans la charte du pêcheur associatif de loisir diffusée dès 2021 auprès des adhérents.

Les attaques relatives à la souffrance animale ne peuvent raisonnablement occulter les valeurs véhiculées par la pêche,

les bienfaits de l'activité et toutes les actions menées par le réseau associatif agréé de pêche de loisir sur les milieux de vie des poissons... qui en tout état de cause sont fondamentalement déterminants de leur condition.

Outre renier cette évidence simple et naturelle, cet ostracisme notoire remet en cause une filière socio-économique valorisée à plus de 2 milliards d'euros au bénéfice des territoires (tourisme vert, hébergements, emplois de proximité...) et serait une atteinte supplémentaire intolérable à la politique de l'eau !

La FNPF ne manquera pas d'en saisir très prochainement les parlementaires à l'aide d'un argumentaire spécifique, en leur rappelant par ailleurs que la pêche est l'un des loisirs préférés des Français, qui bénéficie d'une image positive ou très positive pour 86% d'entre eux¹.

¹ D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023

La pêche aux côtés des édiles de France : une alliance au service des territoires



Signature de la convention de partenariat entre l'Association des maires de France et la FNPF, avec leur président respectif : David Lisnard et Claude Roustan.

Afin d'ancrer territorialement ses actions en faveur de la protection des milieux aquatiques, la FNPF a formalisé des partenariats avec des institutions nationales de représentation des élus locaux.

L'organisation de la pêche associative en France, structurée à chacun des grands échelons géographiques et administratifs, lui confère un vaste champ des possibles pour développer le loisir pêche et l'attractivité des territoires, mais aussi entreprendre des actions en faveur des milieux aquatiques. Qu'il s'agisse de gérer le loisir pêche ou le patrimoine piscicole, d'intervenir sur le terrain pour restaurer la biodiversité, de sensibiliser les enfants aux écosystèmes qui les entourent ou de participer à la vie associative de leur communauté, les structures associatives de la pêche de loisir répondent présent. Et c'est en collaborant avec une pluralité de partenaires à toutes les échelles qu'elles sont en mesure de mener ces actions citoyennes.

Début 2024, la FNPF s'est ainsi rapprochée des institutions nationales de représentation des maires pour formaliser une coopération déjà bien réelle dans les territoires.

Cela s'est concrétisé le 19 novembre 2024 par la signature d'un premier partenariat de 3 ans entre l'Association des maires de France et la FNPF. Les présidents David Lisnard et Claude Roustan se sont en effet retrouvés sur le stand de la pêche de loisir au Salon des maires et des collectivités locales pour officialiser leur engagement mutuel en faveur des territoires.

En parallèle, les démarches engagées auprès de l'Association des maires ruraux de France sont également sur le point d'aboutir avec la signature d'une première convention-cadre de collaboration courant 2025.

Au-delà des conventions nationales, qui traduisent une volonté commune de travailler ensemble sur les enjeux et problématiques des territoires,

tout l'intérêt du partenariat réside dans sa déclinaison locale, au plus près du terrain, au niveau des associations départementales des maires et des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

C'est en effet à cette échelle que pourront être partagées les préoccupations spécifiques et que les expertises de tous seront les plus efficaces. Les domaines potentiels de coopération sont nombreux :

— Gestion de l'eau

Conciliation des usages et partage de la ressource, surveillance, maintien et préservation de la ressource en eau en qualité et en quantité, mutualisation des moyens pour une mise en œuvre optimisée du plan eau.

— Biodiversité

Mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité, Atlas de biodiversité communale.

— Transition écologique

Énergies renouvelables, sensibilisation du public à l'enjeu climatique et la responsabilité sociétale et citoyenne.

— Animation des territoires

Éducation à l'environnement, promotion du loisir pêche, tourisme et développement local.

UNE DYNAMIQUE DÉJÀ LANCÉE AU NIVEAU LOCAL

D'ores et déjà, le mouvement est engagé dans certains départements, à l'image de l'Aube où une convention a été signée mi-mai entre la fédération départementale de pêche et l'association des maires de l'Aube à l'occasion de l'assemblée générale de cette dernière. Elle vise à renforcer les relations entre la Fédération et les maires afin de promouvoir une gestion durable et la mise en valeur des milieux aquatiques du département. Parmi les axes de collaboration figurent la sensibilisation et l'éducation à l'environnement aquatique, l'expertise environnementale et la promotion du tourisme. Autant de domaines dans lesquels les structures associatives de la pêche de loisir sont investies historiquement et significativement et auxquels elles peuvent apporter une plus-value indéniable pour les territoires et les citoyens.

Gageons que de nombreux départements s'engageront dans la démarche avec les maires et les maires ruraux au bénéfice des milieux et de la biodiversité mais aussi de l'ensemble des Français dont on connaît l'attachement à la nature.

Laurent Roy et Louis Fonticelli *nous ont quittés*

À quelques mois d'écart, deux figures de la pêche et de la protection de l'eau et des milieux aquatiques nous ont quittés. Louis Fonticelli, président de la Fédération de pêche du Var, disparaissait le 1^{er} novembre 2024. Laurent Roy, président de la section milieux ressources et risques de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, s'est éteint le 5 mars dernier. Nous tenions à leur rendre à chacun un hommage hautement mérité.



Secrétaire général adjoint de la FNPF et président de la Fédération de pêche du Var, **Louis Fonticelli** était un passionné talentueux, investi de longue date dans la promotion du loisir pêche, notamment auprès des jeunes. Depuis son action dans l'AAPPMA «*La truite varoise du Verdon*» dans les années 1980 jusqu'à son investissement dans les commissions Développement et Promotion-Communication du conseil d'administration de la Fédération nationale depuis 2007, ce professeur de mathématiques et technologie natif de Montmeyan a toujours fait preuve de prévenance et d'attention à l'égard de ses équipiers, qu'ils soient pêcheurs

dans le Var ou au Québec, élèves ou collègues.

Autant investi dans le Var qu'au national, il a mis sa fibre sociale et citoyenne au service de sa commune natale, via les fêtes du village, le cyclo-club, le Téléthon ou la commission contre les feux de forêts. Jovial, toujours à la recherche du consensus, **Louis Fonticelli** a amplement mérité ses distinctions : chevalier du Mérite agricole, officier des Palmes académiques et chevalier de l'ordre national du Mérite. Son rayonnement éclairera sans conteste l'avenir de la pêche de loisir et la protection du milieu aquatique.



Haut fonctionnaire de terrain, patient et courageux de l'avis de tous ceux qui l'ont côtoyé, **Laurent Roy** fut l'artisan de la fusion entre la Direction de l'environnement (Diren) et la Direction de l'industrie (Dire) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2004, avant de devenir directeur de l'Eau et de la Biodiversité au ministère de l'Écologie en 2012 puis directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse en 2015. Il était depuis 2023 président de la section milieux ressources et risques de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable où il a développé des mécanismes d'intelligence collective remarquables avec son équipe.

La Fédération nationale salue la mémoire de ce serviteur de l'intérêt général avec lequel elle a apprécié de travailler, notamment pour la mise en place d'un accord-cadre FNPF-Ministère et Agences de l'eau, mais aussi lors de la préparation des textes concernant la politique de l'eau dans les lois de 2014 (MAPTAM) et 2015 (NOTRe) attribuant aux communes et intercommunalités une compétence pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et aux Régions l'animation et la concertation d'une protection coordonnée de la ressource et des milieux aquatiques des sous-bassins hydrographiques de leurs territoires.

2024



8 Juillet

Le Conseil d'État invalide l'interdiction de réguler les cormorans



24 Juin

Congrès de la FNPF



Septembre

Lancement des 1^{ères} manches départementales du Junior Fishing Tour



12 Mars

Audition de la FNPF à l'Assemblée nationale sur l'état des cours d'eau



8 Mars

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

9 Avril

Discussions avec le groupe d'études Chasse et Pêche de l'Assemblée nationale



26 Avril

Ouverture de la pêche du brochet

5 Mai

Signature de la convention de partenariat entre la FNPF et Veolia



23 > 25 Mai

1^{re} édition du Festival National de la Pêche, à Nantes





19 > 21 Novembre

1^{re} participation de la FNPF au Salon des maires



19 Novembre

Signature de la convention de partenariat entre la FNPF et l'AMF



8 > 9 Janvier

Journées Techniques Nationales de la FNPF

2025



24 Février

Publication de l'arrêté autorisant la « régulation » du cormoran



5 Février

Rencontre avec Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

23 Mai

Renouvellement de la convention de partenariat entre la FNPF et RTE/Enedis



1^{er} Juin

Fête de la pêche sur l'ensemble du territoire

LES FAITS marquants



Une pollution Loing d'être négligeable en Seine-et-Marne

L'année 2024 s'est terminée de façon particulièrement difficile pour la pêche de loisir en Seine-et-Marne, qui a vécu l'une des pollutions les plus graves que la fédération de pêche du département ait eu à gérer. Son président raconte avec quelle énergie les pêcheurs et les structures de la pêche se sont mobilisés aux côtés des services de l'État et des acteurs locaux pour tenter de limiter les risques et les dégâts.

Fin octobre, le canal du Loing, créé au début du XVIII^e siècle pour faciliter le transit fluvial entre les bassins de la Loire et de la Seine, a été le théâtre d'une catastrophe environnementale sans précédent, entre l'écluse du Grand Moulin à Château-Landon et celle des Buttes à Nemours, sur une distance de 12 kilomètres. « Cette pollution majeure représentait une menace sérieuse pour les milieux aquatiques et la pratique de la pêche, raconte Philippe Gavelle, président de la fédération départementale de pêche de loisir.

Elle a eu un impact fort sur le réseau au cours des trois semaines qui ont suivi la découverte de la catastrophe, qui a prouvé son engagement et sa résilience. »



PLUSIEURS TONNES DE POISSONS MORTS

Contactée par les pêcheurs locaux, l'équipe de la fédération s'est rendue sur place pour effectuer les premières constatations, transmises immédiatement aux services de l'État :

- Un écosystème gravement altéré, ainsi que la qualité de l'eau et la biodiversité du canal.
- La mort de milliers de poissons (on évalue les dégâts à sept tonnes aujourd'hui) : carpes communes, carpes miroir et cuir, gardons, brèmes, perches, sandres, silures, brochets, tanches, rotengles, carassins, ablettes, anguilles, loches de rivière, chabots...

DES MESURES D'URGENCE

Face à l'ampleur de la catastrophe, des mesures d'urgence ont été déployées sous l'autorité du préfet de Seine-et-Marne par les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), en collaboration avec Voies navigables de France (VNF) : protocoles de sécurité, équipements de protection pour les intervenants, surveillance des substances toxiques. Les premières analyses révélaient la présence de saccharose dans l'eau et une pollution organique massive avec une absence totale d'oxygène (anoxie), causée par l'action de bactéries consommant le sucre et l'oxygène disponible. Ces dernières produisent ensuite des sous-produits toxiques, comme l'ammoniac ou les nitrites, qui accélèrent la dégradation du milieu et entraînent des taux de mortalité élevés chez les organismes aquatiques.

DES OPÉRATIONS DE SAUVEGARDE

Avant la fin octobre, élus et salariés de la fédération réunis en cellule de crise organisaient les premières interventions avec l'aide des pêcheurs bénévoles et des agents municipaux de Bagneaux-sur-Loing. Elles ont duré jusqu'à mi-novembre, où une opération de pêche de sauvegarde sur le bief de Beaumoulin a permis de préserver plus de deux tonnes de poissons vivants, représentant 17 espèces, dont des anguilles européennes, une espèce classée en danger critique d'extinction, ainsi que des silures, brochets, sandres, perches communes, brèmes, carpes, loches de rivière ou chabots. L'opération a mobilisé, sur deux jours, plus de 25 bénévoles, l'ensemble du personnel de la fédération, ainsi que 26 salariés issus de six fédérations voisines (Aisne, Essonne, Loiret, Oise, Paris et Yonne). La catastrophe nécessite la vidange progressive des biefs et la mise en place de mesures de prévention sous la direction des services de VNF avec lesquels la fédération collabore à chaque instant pour surveiller l'évolution de la qualité du milieu.



UNE PLAINTE ET UN PLAN DE RESTAURATION

La pêche et les activités nautiques étaient encore interdites en janvier 2025 et la préfecture déconseillait « d'abreuver les animaux domestiques et le bétail » dans le canal. Une enquête a été ouverte par le parquet de Fontainebleau pour déterminer l'origine précise de la pollution et identifier les responsables.

La Fédération et les trois AAPPMA concernées ont porté plainte et se sont constituées parties civiles afin de demander réparation des préjudices subis et soutenir les mesures de restauration de l'écosystème, qui demandera des décennies.

Elles ont également effectué une déposition auprès de l'OFB. En lien avec les services de l'État et les élus locaux, un plan d'action a été défini, dont la priorité est de rétablir un équilibre aquatique durable et soutenir les AAPPMA impactées par le désastre.

TOUS ENSEMBLE MOBILISÉS

« C'est main dans la main que l'ensemble des acteurs locaux se sont mobilisés en urgence pour endiguer la pollution du canal du Loing et travailleront pour restaurer les milieux », apprécie Philippe Gavelle, qui tient à saluer l'action des services de l'État : préfecture, DDT, OFB, DRIEAT, des services départementaux d'incendie et de secours, des forces de l'ordre, nationales et municipales, de l'équipe de VNF, des élus locaux, des agents municipaux de Bagneaux-sur-Loing, des salariés, élus et bénévoles des fédérations et des AAPPMA, mais aussi des pêcheurs venus de divers horizons, ainsi que des riverains.

Les fédérations de pêche : des acteurs-clé en cas d'atteinte au milieu aquatique

La loi charge les fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques¹. Elles sont par ailleurs pourvues de moyens techniques et humains leur permettant d'intervenir sur le terrain. Cela les distingue des autres associations de protection de l'environnement. Par cette singularité, les fédérations sont à l'origine d'un très grand nombre de signalements, d'actions préventives ou réparatrices, de contentieux (dédiés à 90% à l'environnement).

Néanmoins, cet investissement humain, financier, juridique et politique vient désorganiser les FDAAPPMA, et peut leur coûter très cher, notamment dans les cas où les autres acteurs, publics notamment, n'agissent pas leurs propres leviers.

Car il convient de bien le souligner : **agir après une dégradation du milieu aquatique reste principalement une action d'intérêt général aux mains de l'État et des collectivités.**

Afin d'appuyer les FDAAPPMA et de générer une jurisprudence favorable à la biodiversité, la FNPF a mis en place en 2012 un pôle qui repose sur une aide technique et financière ainsi qu'une liste d'avocats spécialisés en droit de l'environnement. En 2024, la Fédération nationale a par ailleurs créé un groupe de travail technico-juridique chargé de publier un guide méthodologique relatif aux préjudices environnementaux, en vue d'harmoniser les pratiques et de prioriser la réparation effective de l'environnement. Le document aura pour vocation de donner des repères pour favoriser le constat, déposer plainte, évaluer les préjudices, introduire un contentieux et suivre son exécution.

L'ouvrage est attendu pour le début de l'été 2025 et devrait par la suite faire l'objet d'un séminaire de présentation.

¹ Article L. 434-4 du Code de l'environnement.

Silure : un bouc-émissaire idéal face aux enjeux de préservation des habitats

Le plus grand poisson d'eau douce d'Europe – il peut dépasser deux mètres cinquante de long – fait l'objet d'études de plus en plus poussées sur sa répartition géographique et la prédation qu'il exerce sur les autres espèces piscicoles. En particulier, son impact sur les migrateurs amphihalins suscite nombre d'interrogations voire d'inquiétudes de la part des pêcheurs professionnels comme de loisir, au point que le ministère de l'Écologie envisage de le classer en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques... Fausse bonne idée ?

Depuis 2012, des observations et des vidéos sur les stations de comptage des poissons migrateurs, en particulier sur le bassin de la Garonne, font peser sur le silure des soupçons de prédation significative sur les poissons migrateurs, notamment la lamproie marine, une espèce protégée. De ce fait, un groupe de travail national sur le silure, créé en 2013 et piloté par l'OFB, dont la FNPF fait partie, a lancé ou suivi un certain nombre d'études concernant le silure, sur la base desquelles il pourrait prochainement proposer des pistes de gestion.

QUE SAIT-ON DU RÉGIME ALIMENTAIRE DU SILURE ?

Le régime alimentaire du silure est très varié et opportuniste même si certains individus se spécialisent parfois. Ainsi, pour le moment, sa forte présence ne semble pas mettre en danger les poissons non migrateurs. Par ailleurs, le silure n'est pas le top prédateur dans la chaîne trophique et ne paraît pas affecter les populations des autres prédateurs même s'il peut y avoir compétition entre espèces.

Sur plusieurs fleuves, des analyses montrent en revanche que les migrateurs rentrent quant à eux, parfois pour une large part, dans le régime alimentaire de certains silures,

sans qu'il soit possible de connaître précisément la part de chaque espèce de migrateurs (mulets, saumons, aloses, lamproies...) mais surtout l'impact de cette prédation sur leurs populations.

Le cannibalisme des très gros silures sur leurs congénères a enfin été constaté, il pourrait être l'un des mécanismes de la dynamique de population de l'espèce. Sur le Rhône, premier fleuve français colonisé par le silure dans la période récente, certaines études montrent en effet que sa population y est en phase de stabilisation voire régression, moins de 30 ans après sa colonisation.

L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT...

Il est avéré que les silures consomment des poissons migrateurs et que ceux-ci rentrent parfois pour une forte proportion dans leur régime alimentaire. C'est notamment le cas de la lamproie marine qui subit probablement une forte prédation du silure, pouvant contribuer à la vulnérabilité de l'espèce déjà fragilisée par les difficultés de franchissement à proximité des barrages qui s'ajoutent à cette prédation et la facilitent en créant des zones d'accumulation des poissons. L'amélioration de la continuité écologique rendrait ainsi les poissons migrateurs moins vulnérables à la prédation, qu'elle soit le fait du silure ou d'autres prédateurs.

Globalement, *si les migrateurs sont en effet en difficulté dans de nombreux cours d'eau avec ou sans silure, ce dernier ne doit pas non plus masquer les problèmes de pollution, dégradation des habitats, prélèvements d'eau – notamment – qui altèrent les populations de migrateurs,*

et ce, bien avant son apparition. Autant de problématiques pour lesquelles la France s'est fixée des objectifs ambitieux mais loin d'être atteints... Rappelons à ce titre qu'en 2022, seulement 43,6% des masses d'eau superficielle françaises affichaient un bon ou très bon état écologique. Il est urgent et nécessaire d'agir sur tous les fronts si l'on veut espérer conserver le patrimoine naturel exceptionnel que sont les migrateurs.



La FNPF souhaite que se poursuivent les études afin de connaître scientifiquement l'impact du silure sur les stocks de migrateurs, seul argument en faveur d'une gestion de l'espèce.



COMMENT RÉGULER ?

Malgré les faiblesses de la connaissance sur l'espèce et ses impacts réels, une régulation est souvent envisagée via le prélèvement des individus. Au regard de la large répartition du silure dans des milieux immenses et complexes, quelle efficacité peut avoir ce prélèvement ? Dans le détail, la question de la taille des individus prélevés se pose : les plus gros, au risque de redynamiser les populations en faisant de la place pour les jeunes ? Les petits ? Tous ? Sans oublier les opérateurs, les lieux de capture et les techniques... Par qui ? Les pêcheurs professionnels se positionnent, mais les débouchés sont déjà suffisants dans le cadre d'une activité de pêche classique pour cette espèce si abondante et dont la chair est consommée sous forme de pâtés par exemple, même en France. Sur quelles zones ? Partout où on le rencontre sur le territoire ? Seulement là où des études ont prouvé sa capacité de nuisance ou aux environs des ouvrages ? Par quelles techniques de pêche ? Certaines, comme le verveux (filet en forme d'entonnoir), risquent d'affecter d'autres espèces que le silure. La palangre (ligne à nombreux hameçons) ciblerait mieux les seuls gros silures.

Dans tous les cas, **la FNPF suggère que les mesures de régulation, quand leur nécessité est démontrée, soient appliquées sur des zones très localisées.**

Ces opérations de régulation doivent également faire l'objet d'une évaluation précise pour alimenter les réflexions et argumenter objectivement un éventuel classement de l'espèce.

UN CLASSEMENT AUX EFFETS NON DÉMONTRÉS

Si le classement du silure en espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques devait être envisagé, la FNPF demande en effet qu'il soit fondé sur des éléments objectifs montrant son intérêt et son efficacité. On peut rappeler par exemple que le classement n'a pas eu l'effet escompté sur d'autres espèces jugées indésirables comme la perche soleil ou le poisson chat. À ce jour, rien n'indique que le classement de l'espèce à l'échelle nationale puisse amoindrir son éventuel impact sur les autres espèces.

La FNPF souhaite que se poursuivent les études afin de connaître scientifiquement l'impact du silure sur les stocks de migrateurs, seul argument en faveur d'une gestion de l'espèce.



Les opérations consistant à prélever le silure sur des points où son impact serait démontré ne nécessitent pas forcément son classement. Ce dernier n'est une solution que si un déséquilibre avéré provoqué par le silure est démontré.

La prédation du silure sur les poissons migrateurs, certes dommageable sur des populations déjà menacées, n'est pas l'unique cause de leur déclin. Les efforts de restauration des cours d'eau et leur protection globale doit rester la priorité bien avant celle d'une régulation du silure bien hasardeuse tant par ses motivations que son efficacité.

« Les éléments en notre possession ne peuvent légitimer un classement national. Nous avons demandé en groupe national silure une étude biblio en faisant ressortir les points de convergences et de divergences. Nous statuerons sur cette base », précise Hamid Oumoussa, directeur général de la FNPF.

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Dans l'Aisne, *une grande réussite pour la restauration du Petit Gland*

Sur la commune de Saint-Michel, un cours d'eau de quelques kilomètres a fait l'objet d'une opération de restauration ambitieuse. Le Petit Gland, bassin versant de la Seine, a retrouvé ses fonctions écologiques grâce à la suppression d'un obstacle artificiel.

Ce chantier mené par la Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique illustre le rôle concret et moteur des structures associatives de pêche de loisir dans la reconquête écologique des rivières.

Le contexte initial était caractéristique d'un grand nombre de cours d'eau français. Un ancien seuil, autrefois utilisé pour alimenter un moulin, coupait encore le cours du Petit Gland, bien qu'il n'ait plus d'usage fonctionnel. Ce petit ouvrage bloquait cependant la continuité écologique, entravant la libre circulation des espèces piscicoles et interrompant le transport naturel des sédiments.



1 - Avant



2 - Après

DES AMÉNAGEMENTS STRATÉGIQUES

Concrètement, les travaux réalisés ont consisté en l'arasement complet du seuil (photos 1 et 2), accompagné d'un reprofilage des berges (photo 3) afin de restaurer la dynamique fluviale du ruisseau. L'opération a également permis de préserver une zone humide attenante au lit mineur, grâce à l'installation d'une clôture en périphérie afin de limiter le piétinement. Cette zone, réinondée de manière régulière, retrouve désormais son rôle de régulateur hydraulique et de réservoir de biodiversité. L'opération a aussi intégré une gestion raisonnée de la ripisylve, permettant de rétablir un équilibre habitats, stabilité des berges et risques de chute d'arbres. Pour protéger durablement le ruisseau, une clôture a été installée, empêchant le piétinement du lit par le bétail et limitant l'érosion, pour des berges plus stables et un milieu mieux préservé.

Ces aménagements, aussi mesurés que stratégiques, ont constitué un levier déterminant pour restaurer les équilibres écologiques du Petit Gland.

La libre circulation piscicole est indispensable à de nombreuses espèces comme ici la truite fario, espèce patrimoniale emblématique de ces milieux.

La reconnexion des habitats, la diversification des écoulements et la restauration du transit sédimentaire permettent de rétablir un équilibre durable entre le milieu et les espèces qui y vivent (truite fario, mulette épaisse...).



3

UN CADRE PARTENARIAL SOLIDE

L'opération, finalisée en 2022, s'est déroulée dans un cadre partenarial solide. Sur un coût global de 48000 euros, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a apporté un soutien financier à hauteur de 80 %, la Fédération Nationale de la Pêche en France a contribué à hauteur de 16 %, et la Fédération de l'Aisne a financé les 4 % restants.

Cette mobilisation démontre la capacité du réseau pêche à initier, piloter et porter des projets d'intérêt écologique majeur, y compris à l'échelle locale.

Au-delà des résultats immédiats sur le milieu, ce chantier s'inscrit dans une logique de reconquête globale de la fonctionnalité des cours d'eau. Il répond aux objectifs fixés par la Directive-cadre sur l'eau (DCE) et aux attentes croissantes des citoyens en matière de préservation de la biodiversité. Il témoigne aussi de l'engagement des fédérations de pêche dans des actions concrètes et aux résultats mesurables.

Il faut sauver le saumon atlantique



Quasi-menacé pour l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui estime sa population mondiale en baisse de plus d'un quart depuis 2006, le saumon atlantique se fait de plus en plus rare dans nos rivières, à tel point que la situation est jugée alarmante dans plusieurs bassins hydrographiques. La FNPF en appelle à la création d'un Plan national de sauvegarde de l'espèce.

Les indicateurs sont au rouge pour le saumon atlantique en 2024. C'est l'année la plus faible depuis le début des suivis pour l'indice d'abondance en Bretagne, où les arrivées de géniteurs en eau douce sont au plus bas sur les trois stations de comptage de Bretagne Grands Migrateurs. « *La production de juvéniles de saumon (tacons) dans le bassin de la Loire (118 005) est la deuxième estimation la plus basse depuis 2010* », annonce Logrami, qui estime à 38 le nombre de géniteurs de saumons accédant aux frayères sur l'Allier : « *il s'agit de la plus mauvaise année pour cet indicateur depuis 2003* ». Dans le bassin de l'Adour, la cohorte de géniteurs de saumons atlantique de retour est « *catastrophique sur la totalité des rivières* ».

Le seuil symbolique des 1000 saumons, qui n'avait pas été atteint pour la toute première fois en 2023 sur le gave d'Oloron, n'est cette fois même pas atteint pour l'ensemble du bassin des Gaves », selon Migradour.

MENACÉ DE TOUS CÔTÉS...

Changements climatiques, dégradation de la qualité des eaux, exploitation par la pêche commerciale, présence d'obstacles à leur migration (seuils à la montée, turbines hydroélectriques à la dévalaison)... l'effet synergique des causes de cette catastrophe compromet la pérennité de l'espèce. En mer, l'augmentation de la température de l'eau, le déclin du zooplancton, la diminution de l'entrée d'eaux arctiques impactent

la croissance des adultes et leur fécondité. Leur capacité à franchir les obstacles à la continuité écologique des cours d'eau à l'âge adulte s'en trouve affectée, ainsi que leur résistance aux nombreuses pressions qu'ils subissent lors de leurs allers-retours de plusieurs centaines de kilomètres entre les sites de reproduction, en France, et de maturation, dans l'Atlantique nord. S'y ajoutent les pollutions, le braconnage, les obstacles à la libre circulation tant à la montée vers les zones de frayères de qualité des adultes qu'à la descente des smolts (saumons nouveau-nés), mortellement pris au piège des turbines hydroélectriques.



... INTERDIT À LA PÊCHE

La situation est telle que la saison de pêche (loisir et professionnelle) a été interrompue en 2024

et n'a toujours pas repris dans la plupart des bassins où l'espèce tente de survivre. La pêche en eau douce et en estuaire est interdite en Seine-Normandie comme en Bretagne,

où elle est réglementée en ce qui concerne certains engins. Les filets maillants sont interdits pour la pêche en mer dans le bassin de l'Adour, ainsi que toutes les pêches. Un arrêté est paru le 7 avril 2025 interdisant la pêche de saumon atlantique sur les cours d'eau du bassin Artois-Picardie.

MOBILISATION GÉNÉRALE

« Il faut un Plan national saumon atlantique,

conclue Claudé Roustan, président de la FNPF.

Cela permettra à l'ensemble des acteurs concernés (institutionnels, académiques, socioprofessionnels et associatifs) de se mobiliser autour d'une stratégie à moyen terme pour sauver l'espèce. Nous avons besoin d'urgence de moyens techniques et financiers coordonnés autour d'un suivi cohérent des populations et d'actions favorables à sa restauration. Nous devons aussi sensibiliser le public et les acteurs concernés afin de faciliter la protection de l'espèce dans le cadre des activités humaines et des politiques publiques ».

Le Plan national saumon atlantique vise avant tout à permettre à l'État, ainsi qu'à ses établissements publics spécialisés, notamment l'OFB et les Agences de l'eau, et aux parties prenantes d'agir de concert pour cette espèce. Le Plan devra fixer des objectifs ambitieux, réglementer toutes les formes de pêche, améliorer la continuité, prévoir des financements et des mesures réglementaires immédiates.

Protéger les poissons face à la prédation du grand cormoran



Depuis février 2025, la régulation du grand cormoran est de nouveau possible grâce à un cadre réglementaire renouvelé. Après plus de deux ans et demi de suspension des tirs préfectoraux, cette avancée marque un tournant majeur pour la préservation des espèces piscicoles sensibles et les structures associatives de la pêche de loisir.

Jusqu'en septembre 2022, les cormorans pouvaient faire l'objet de régulations locales par arrêté préfectoral. Mais cette pratique avait été suspendue suite à plusieurs recours juridiques ayant fragilisé la légitimité des arrêtés. Face à la pression croissante sur les peuplements piscicoles et l'absence de solution de gestion, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a entrepris avec le ministère un véritable travail visant à documenter l'impact de l'oiseau sur le peuplement piscicole et a saisi le Conseil d'État.

Le 8 juillet 2024, la plus haute juridiction administrative a donné raison à la FNPF en rappelant que le ministère ne pouvait pas priver les préfets de leur compétence à autoriser des tirs de régulation ».

« UN CADRE JURIDIQUE CLAIR » POUR LES PRÉFETS

Pour encadrer et légitimer ces autorisations, un arrêté ministériel a été publié le 24 février 2025. Il précise les conditions dans lesquelles les préfets peuvent accorder des dérogations à l'interdiction de perturber ou de détruire le grand cormoran, une espèce protégée par la directive Oiseaux. Deux principaux critères sont requis : la caractérisation d'un impact sur des espèces piscicoles fragilisées, et le respect d'un plafond de régulation fixé à 20% de l'effectif départemental recensé.

Pour Claude Roustan, président de la FNPF, cet encadrement constitue une réelle avancée :

« Les préfets disposent désormais d'un cadre juridique clair et d'éléments concrets leur permettant de sécuriser leurs arrêtés ».

Cet arrêté autorise également, dans certains cas, un allongement de la période de tir, permettant une meilleure protection des espèces sensibles comme le brochet ou l'alose, notamment au moment de leur reproduction.

UNE PRÉDATION AVÉRÉE

Les conséquences de l'arrêt des régulations s'étaient déjà fait ressentir dans plusieurs territoires. Dans les Vosges, la Fédération départementale de pêche rapporte un effondrement des populations d'ombre commun dans la Moselle.

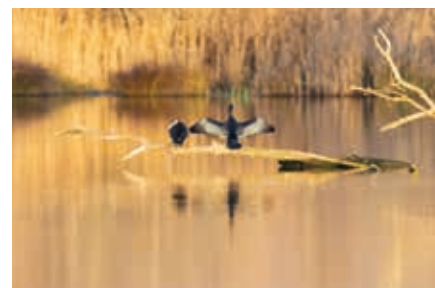
Des analyses ont mis en évidence la prédation d'ombres, mais aussi de brochets et de vandoises communes, toutes trois espèces protégées.

Dans l'Aude, les effectifs adultes d'ombres communs restent très faibles comparés à 2021, mais la population observée en 2024 présente une structure plus fonctionnelle qu'en 2023, possiblement en lien avec les tirs de régulation sur le secteur de Belvianes.

Le recensement annuel, auquel participe activement le réseau des fédérations de pêche, atteste d'une présence importante de cormorans hivernant sur les eaux douces (119939 cormorans ont été recensés en moyenne en janvier 2024 contre 114 292 en janvier 2021¹).

La consommation moyenne d'un grand cormoran est de 400 à 500 grammes de poissons par jour, soit 180kg/an², avec un impact significatif sur des populations piscicoles déjà fragilisées par d'autres pressions telles que les variations de débit, la température ou les obstacles à la circulation.

Si la régulation du cormoran reste un sujet sensible, elle n'en demeure pas moins une mesure de gestion essentielle, encadrée et ciblée, visant à préserver l'équilibre des milieux aquatiques et à garantir la pérennité des espèces patrimoniales. Les fédérations de pêche restent mobilisées pour documenter les impacts et accompagner les services de l'État et les partenaires techniques dans la mise en œuvre de régulations proportionnées et justifiées.



Acquisition de l'ancienne marbrerie de Molinges (Jura) : un grand pas pour la Bienne

Le 19 décembre 2024, la Fondation des pêcheurs concluait l'année en signant l'acquisition de l'ancienne marbrerie de Molinges. Retour sur un projet crucial pour une population de truites unique et un cours d'eau mythique.

À l'évocation de la Bienne, certains verront surgir dans leur esprit les images d'un riche passé industriel. Clouterie, scierie, horlogerie, émaillerie, lunetterie et plus généralement plasturgie furent largement favorisés par la puissance hydraulique de la rivière, enserrée dans des gorges étroites. D'autres penseront à une population de truites fario aussi emblématique que sévèrement mise à mal, au même titre d'ailleurs que celle qui fit la renommée internationale de la Loue, rivière sœur située un peu plus au nord.

Les deux ne sont pas sans lien, bien au contraire. **Les métaux lourds déversés dans la rivière ont pollué durablement l'environnement des truites, et la construction de multiples barrages permettant l'usage de la force motrice de l'eau a fractionné la population.**

Ces ruptures de la continuité écologique ont eu pour effet de limiter le brassage génétique, et d'appauvrir la population. S'agissant de l'un des deux plus beaux peuplements français de truites fario de souche



méditerranéenne (l'autre ayant ses quartiers dans la rivière d'Ain), la chose a de quoi inquiéter.

Aussi la Fédération du Jura pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique, l'Association agréée pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique La Biennoise et le Parc naturel régional du Haut-Jura œuvrent-ils de concert à rétablir la continuité écologique de la Bienne, et plus généralement à restaurer la rivière. Dans ce cadre, ils obtiennent d'investisseurs qui souhaitaient construire une centrale hydroélectrique sur le site de l'ancienne marbrerie de Molinges qu'ils renoncent à leur projet, et qu'ils vendent ce vestige industriel à la Fondation des pêcheurs, afin que soit effacé le barrage associé, et que soit restaurée la portion de la Bienne concernée, laquelle inclut la confluence avec le Longvirv.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Fédération, la Biennoise et la Fondation mettent leurs moyens financiers en commun pour permettre aux pêcheurs de prendre la maîtrise du seuil. C'est donc chose faite fin 2024, la jeune Fondation reconnue d'utilité publique s'implantant ainsi dans une partie du territoire national dont elle était jusqu'alors absente, et ce grâce à des partenaires financiers auxquels elle n'avait encore jamais eu l'occasion de s'associer. Une première, sur toute la ligne !



Et ensuite ? Ensuite, **c'est au Parc naturel régional que reviendra la lourde responsabilité de mener à bien les travaux d'effacement du seuil, et de restauration du cours d'eau, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.**

L'entreprise n'est pas des moindres et sera précédée d'études approfondies, qui détermineront la meilleure façon de procéder, tant du point de vue de la sécurité publique – des maisons bordent la rivière à l'amont immédiat du barrage – que des objectifs à atteindre d'un point de vue écologique et de préservation de la biodiversité.

Une fois les travaux réalisés et le site aménagé pour permettre sa fréquentation par le public, c'est à la Fédération que sera confiée la gestion au long cours. Sur place, un panneau permettra de découvrir l'histoire d'une conquête, celle de la vallée par l'industrie, suivie d'une reconquête, menée par les pêcheurs pour la vie de nos rivières.

Le premier Festival National de la Pêche s'est tenu au Parc des expositions de Nantes du 23 au 25 mai 2025. Ce salon toutes pêches a réuni l'ensemble des acteurs de la filière et permis de regrouper structures associatives, entreprises, institutions et grand public autour d'une programmation diversifiée et captivante.



Festival National de la Pêche : **un succès pour la première édition !**

Organisé par le Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (Gifap), en partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et la Confédération Mer & Liberté (CML), le Festival s'est positionné comme une véritable plateforme pour le secteur, poursuivant deux objectifs principaux : promouvoir la pêche en tant qu'activité de loisir populaire et écoresponsable contribuant à la sauvegarde des milieux aquatiques, et intensifier l'engagement vis-à-vis des problématiques environnementales relatives à l'eau et à la biodiversité.

UN ÉVÉNEMENT STRUCTURANT POUR LA FILIÈRE

Dès son lancement, le Festival National de la Pêche s'est établi comme un rassemblement de toutes les composantes de la filière pêche. Il a fourni aux divers intervenants du secteur un lieu d'échange privilégié, où ont convergé compétences techniques, retours d'expérience et perspectives d'avenir.

Le rendez-vous a été structuré autour de plusieurs espaces, mettant en lumière toutes les dimensions de la pêche de loisir et de la gestion des milieux aquatiques :

- Un village associatif animé par la FNPF et son réseau, qui a offert aux visiteurs l'opportunité de découvrir la pêche de loisir et de saisir pleinement l'importance des structures associatives dans la protection des milieux aquatiques.
- Un pôle institutionnel, au sein duquel la FNPF et ses représentants ont eu l'occasion de partager leur expertise et leurs engagements liés à la gestion durable des ressources hydrologiques, à la réglementation et à l'éducation environnementale.
- Un espace dédié aux marques, regroupant les acteurs majeurs du domaine, qui a donné une vue d'ensemble des dernières avancées et innovations en matière d'équipement.
- Des espaces extérieurs, avec des animations et démonstrations de pêche ainsi qu'un centre d'essai pour bateaux et kayaks.
- Un lieu de conférences, qui a notamment permis à des experts de s'exprimer sur des sujets liés aux milieux aquatiques, à la biodiversité, à la réglementation et à l'avenir de la pêche en France.



UN MOMENT CLÉ POUR LA SENSIBILISATION ET L'ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

En plus des aspects techniques et sportifs, l'événement a aussi mis l'accent sur les questions écologiques. La pêche de loisir joue un rôle crucial dans la protection des cours d'eau et de leur biodiversité, avec un réseau de 40 000 bénévoles très impliqués. Parmi les initiatives présentées sur le village associatif :

- Des animations éducatives et des expositions sur les écosystèmes aquatiques et les espèces présentes dans les rivières françaises.
- Des sessions d'information pour apprendre au public les meilleures pratiques de gestion de la ressource en eau.
- Des démonstrations de pêche respectueuses de l'environnement.



UN ASPECT ÉDUCATIF CRUCIAL : L'INITIATION DES JEUNES À LA PÊCHE

Un des grands moments de cette première édition a été l'accueil de groupes scolaires, visant à sensibiliser le jeune public à l'importance de préserver les milieux aquatiques.

La FNPF et la Fédération de pêche de Loire-Atlantique ont mis en place un espace d'apprentissage pour les élèves et leurs enseignants.

Ainsi, **plus de 140 élèves ont été reçus lors du Festival grâce à des visites mises en place en collaboration avec les établissements scolaires de la région Pays de la Loire.**

Un programme éducatif a été conçu pour faire découvrir aux enfants les écosystèmes aquatiques et les impacts des actions humaines sur l'eau et les initier à la pêche de manière responsable et sécurisée tout en s'amusant. Ce volet éducatif a permis de sensibiliser les plus jeunes à la nécessité de protéger nos cours d'eau et nos plans d'eau.

DE BELLES PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec un fort taux de participation et un enthousiasme général, le Festival National de la Pêche a établi les fondations d'un événement destiné à perdurer dans le temps.

Claude Roustan, président de la FNPF, a tenu à souligner le succès de cette première édition et la dynamique qu'elle a impulsée :

« Ce festival a été une formidable occasion de fédérer tous les acteurs de la pêche de loisir et d'ouvrir nos portes à un public plus large. Il a permis de rappeler à quel point notre activité s'inscrit dans une démarche de préservation des milieux aquatiques et d'éducation à l'environnement. Nous avons posé une première pierre essentielle, et nous continuerons à œuvrer pour que cet événement devienne un rendez-vous incontournable. »

Junior Fishing Tour : développer le loisir pêche à travers la pratique sportive chez les jeunes



Lancé en septembre 2024, le Junior Fishing Tour (JFT) est un nouveau format de rencontres destiné aux jeunes passionnés de pêche. Cette initiative répond à l'engouement croissant observé chez les moins de 18 ans, dont le nombre de pratiquants a connu une hausse remarquable de 32% entre 2019 et 2023.

Issu d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la Fédération française de pêches sportives (FFPS) et le Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (GIFAP), le JFT a pour objectif d'offrir des espaces de confrontation autour de 2 circuits concernant la pêche au coup et la pêche des carnassiers aux leurres : Le JFT Coup et le JFT Leurres.

ÉCHANGE ET CONVIVIALITÉ

D'abord décliné en manches départementales regroupant jusqu'à 60 participants, celles-ci donnent l'occasion aux jeunes de se rencontrer dans un cadre sécurisé et encadré par des professionnels de l'animation pêche, les agents de développement, eux-mêmes épaulés par des bénévoles de la FFPS et des Structures associatives de la pêche de loisir (SAPL).

Le JFT s'adresse à 2 catégories d'âges : les Juniors (moins de 14 ans) et les Espoirs (14 -17 ans).

Échanger avec d'autres passionnés, progresser dans ses propres techniques à leur contact, tels sont les apports de ce format pour créer une émulation chez le jeune public.

Le côté « compétition » répond aussi aux besoins de ces tranches d'âges qui aiment se mesurer aux autres.

L'ensemble des participants repart avec une dotation gratuite de matériel de pêche et les podiums bénéficient de lots de qualité mis à disposition par les plus grandes marques de pêche à travers le GIFAP. Les participants qui obtiennent d'excellents résultats auront l'opportunité de se qualifier pour les finales régionales, puis potentiellement pour les finales nationales, où ils pourront concourir pour le titre de champion ou championne de France décerné par la FFPS. Pour cette première saison 2024/2025, les finales régionales se ont eu lieu courant juin 2025 et les finales nationales se tiendront les 6 et 7 septembre. Ces événements seront bien entendu ouverts au grand public et proposeront pour la plupart des animations gratuites de découverte de la pêche.

FAIRE CONNAÎTRE LE RÉSEAU ASSOCIATIF

L'organisation des 1^{ères} manches montre une belle mobilisation des parents qui accompagnent leurs enfants. Ils sont souvent surpris et reconnaissants de la qualité de l'organisation de ces rencontres proposées par les SAPL et leurs partenaires. Les JFT constituent d'ailleurs un moment de convivialité entre les enfants, les accompagnants et les organisateurs qu'ils soient salariés ou bénévoles.

Véritable passerelle entre la pêche de loisir et la compétition, le JFT est une belle occasion de rapprocher les structures de ces deux univers qui bien souvent partagent les mêmes bénévoles mais également de faire connaître nos réseaux associatifs à des jeunes et leurs parents qui parfois en ignorent même l'existence... Avec peut-être l'opportunité d'y trouver les bénévoles de demain ?

DES ÉVÉNEMENTS PARTOUT EN FRANCE

73% des fédérations sont engagées dans le JFT 2024

52% des fédérations départementales participent au JFT Coup et 68% au JFT Leurres



1 300 participants en décembre 2024

105 manches départementales JFT Coup

152 manches départementales JFT Leurres

4 champions de France seront sacrés en septembre 2025 !

Grand Est : l'impact socio-économique de la pêche de loisir révélé par une enquête

Succédant aux études régionales des Pays-de-la-Loire et Centre-Val-de-Loire, l'Association régionale Grand Est (ARGE) et les 10 fédérations départementales de pêche qui la composent, soutenues financièrement par la FNPF et la Région Grand Est, ont mené une enquête socio-économique destinée à valoriser le poids économique et la valeur ajoutée de la pêche de loisir sur leur territoire.

Cette étude apporte ainsi un éclairage sur la pratique d'un loisir masculin à 94% avec une répartition par tranches d'âges plutôt équilibrée et une légère sur-représentation des jeunes de moins de 25 ans (30%). Près de 80% de ces pêcheurs résident en région Grand Est et s'adonnent à leur loisir seuls (36%) aussi bien qu'entre amis (34%), lors de sorties d'une demi-journée généralement et à proximité de leur domicile ou lors de séjours de 3 nuits en moyenne.

La pêche au leurre, au vif et au coup (grande canne) sont les 3 techniques les plus usitées et toutes les espèces sont recherchées avec toutefois une préférence pour le brochet et la perche. À l'instar des régions Centre-Val-de-Loire et Pays-de-la-Loire, l'achat de matériel de pêche représente le principal poste de dépense.

Un pêcheur de la région Grand Est dépense en moyenne 1166 euros par an. L'étude souligne également la présence sur le territoire de 15% de pêcheurs habitant un pays frontalier (7% venus d'Allemagne et 4% de Belgique) dont les dépenses moyennes s'élèvent à 1634 euros par an.

Les dépenses à caractère touristique, réalisées à 80% par des habitants de la région Grand Est, sont quant à elles de l'ordre de 64 millions d'euros.

- En 2023, un poids économique régional estimé à **148 millions d'euros**
- Une dépense moyenne par pêcheur de la région Grand Est de **1166 euros/an**
- Une dépense moyenne de **1 634 euros/an** par pêcheur habitant un pays frontalier
- L'achat de matériel de pêche, principal poste de dépense

64 % Impacts directs
(dépenses des pêcheurs effectuées sur le territoire directement liées à la pêche) dont 91 M€ matériel ; 1,7 M€ guides ; 0,7 M€ locations ; 2,5 M€ divers



23 % Impacts catalytiques (dépenses des pêcheurs effectuées sur le territoire entourant la pratique de la pêche) dont 15,7 M€ transport ; 10,3 M€ restauration ; 8,6 M€ hébergement

6 % Impacts indirects (dépenses des fédérations et associations de pêche dans le cadre de leurs actions) soit 9 M€

5 % Externalités (valorisation du bénévolat) soit 7,2 M€

1 % Impacts induits (estimation des salaires nets versés - fédérations, associations) soit 1,8 M€

LES CHIFFRES clés

Données au 31/12/2024

2 MILLIARDS D'EUROS
Poids économique
de la pêche en France



1 000
SALARIÉS

40 000
BÉNÉVOLES

12 938 163 €
D'AIDES À L'EMPLOI
versées par la FNPF aux
fédérations départementales
soit 371 postes

1 393 920
PÊCHEURS

dont
105 392
FEMMES

et
361 530
MOINS DE 18 ANS



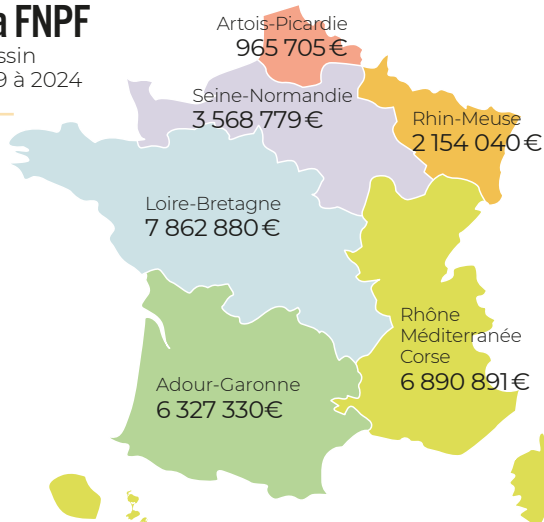
5 461 679 €
ALLOUÉS PAR LA FNPF
pour développer le loisir pêche
et protéger les milieux

2 426 719 €
en faveur du
DÉVELOPPEMENT
DU LOISIR PÊCHE

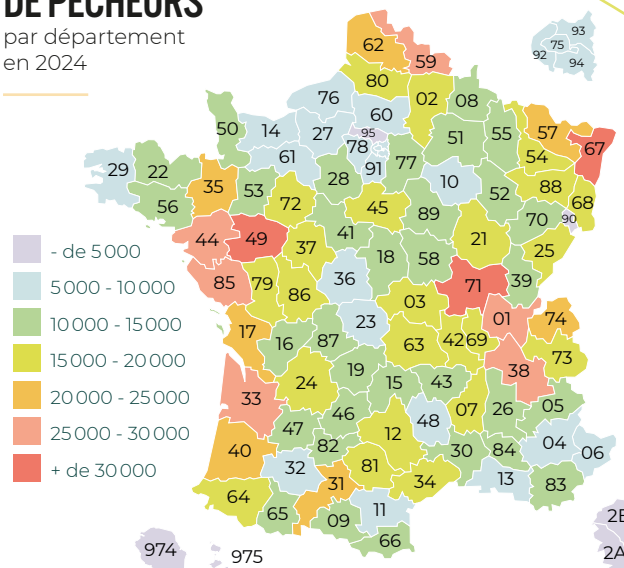
499 ACTIONS
EN FAVEUR DES MILIEUX
subventionnées
par la FNPF pour
un total de 2 415 531 €



**SUBVENTIONS
ACCORDÉES
par la FNPF**
par bassin
de 2019 à 2024



**NOMBRE
DE PÊCHEURS**
par département
en 2024



605
Parcours Pêche
(labellisés et en cours
de labellisation)



556
Hébergements
Pêche



25
Stations
Pêche



503
Ateliers
Pêche Nature



4000
Gardes-
pêche

Hommage aux bénévoles à Nantes

40 000 bénévoles constituent le cœur vibrant du réseau associatif : des passionnés qui préservent les milieux aquatiques tout en promouvant la pêche de loisir, notamment auprès des plus jeunes. Trois d'entre eux ont reçu la médaille du mérite associatif pour leur engagement sans faille à l'occasion du Festival National de la Pêche organisé à Nantes fin mai.

Jacques Gaudin, président de l'AAPPMA de Nantes, **Christian Parisot**, garde-pêche particulier sur le territoire de quatre AAPPMA dans la Sarthe, et **Alain Dieu**, ancien président de la Fédération départementale de la Sarthe et membre du conseil d'administration de la FNPF, notamment en charge des questions d'assurance des pêcheurs et des associations, sont des pêcheurs aguerris, tous trois retraités mais toujours très actifs au bord de l'eau.

Particulièrement concerné par les questions de braconnage et de trafic de civelles, issu d'une famille de gendarmes, Christian Parisot a pris ses fonctions de garde-chasse et garde-pêche particulier à sa retraite de commis en douane pour une société de transport routier. *« Plutôt que verbaliser systématiquement, je pense qu'il faut faire de la pédagogie au bord de l'eau : cela suffit bien souvent à remettre les usagers de la nature dans le droit chemin »*, explique-t-il. Respecter les autres pour être respecté, tel est son leitmotiv, même quand il piège les cormorans *« qui dévastent nos rivières, parce qu'on les chasse de leurs habitats côtiers naturels »*, rappelle-t-il. Il passe ses journées et soirées sur le terrain : *« pas le temps d'aller à la pêche au coup »*, regrette-t-il à peine, tant sa fonction lui tient à cœur. *« J'ai du temps, je le donne, c'est mon choix, et au bord d'une rivière, j'observe des choses formidables et je fais de belles rencontres, c'est tout ce qui compte ! »*



À 81 ans, Alain Dieu ne crapahute pas autant que pendant les 45 années où il a été président de l'AAPPMA de la Truite de l'Aune ou quand il était enfant et passait ses après-midi au bord de la rivière sarthoise avec son père et son frère aîné. Passionné aussi de football, il croit au collectif qu'il ressent comme une émulation, notamment pendant les concours de pêche par équipe. *« Le collectif est indispensable : on perd seul et on gagne ensemble, aime-t-il à répéter. C'est comme ça qu'on arrivera à sauver nos rivières ! »* Il apprécie sa médaille surtout pour ce que la cérémonie de remise a représenté d'énergie pour faire connaître la pêche au plus grand nombre : *« ce Festival était phénoménal, à l'image de l'engagement des équipes de salariés et bénévoles qui ne comptent pas leur temps ! »*

Si Jacques Gaudin apprécie la reconnaissance de ses pairs et remercie le président Roustan pour sa médaille, il pense que d'autres l'auraient mérité autant que lui : *« avec près de 10 000 pêcheurs chaque année, notre AAPPMA ne manque pas de bras, mais je pense aux petites associations qui ont parfois du mal à mobiliser sur le terrain »*. Amateur de convivialité, il ne manque pas la *« Semaine gauloise »* que les 55 membres compétiteurs de la Gaule Nantaise organisent chaque année : *« on pêche et surtout on partage nos victuailles et notre camaraderie au bord de l'eau, ce sont des moments privilégiés que seule la pêche de loisir sait offrir ! »* Sa présidence lui permet aussi de chapeauter les Ateliers Pêche Nature que l'association a montés : chaque mercredi, une douzaine d'enfants y découvrent et pratiquent son loisir préféré.



De gauche à droite : Jacques Gaudin, Christian Parisot, Jean-Marc Vaulée (président de la Fédération de pêche de la Sarthe), Claude Roustan (président de la FNPF) et Alain Dieu.

Option « pêche » au baccalauréat : lier l'apprentissage à la passion

L'engagement des Structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) dans l'éducation à l'environnement auprès des scolaires est unanimement salué par la communauté éducative. Leur expertise autour de l'eau et des écosystèmes aquatiques est notamment reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, avec qui la Fédération Nationale de la Pêche en France a établi une convention depuis 2010.

Au-delà des actions de sensibilisation, **les SAPL sont de véritables partenaires des équipes pédagogiques pour proposer aux élèves des cursus d'apprentissage ancrés dans leur environnement proche**, transformant le territoire local en laboratoire du vivant. Cette approche est l'une des clés essentielles de réussite de l'éducation à l'environnement.

Ainsi, le Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) Charlemagne de Carcassonne, en partenariat avec la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aude, propose à ses futurs bacheliers depuis plus de 10 ans, dès la seconde, une option « Pêche ». Elle est ouverte aux filières des bacs professionnels, à la filière générale ainsi qu'à la filière Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV).

Avec cette option comptant pour leurs examens, les lycéens bénéficient d'une heure de cours supplémentaire par semaine sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Cette partie théorique est complétée et mise en lien avec des sorties de terrain tous les 15 jours touchant aussi bien à l'apprentissage des techniques de pêche qu'à la connaissance des milieux comme l'observation de frayères ou encore la récolte d'invertébrés aquatiques en vue de définir la qualité de l'eau par un IBGN (Indice biologique global normalisé).

Que ce soit pour la co-construction du programme ou la mise en place des activités, mais également pour l'élaboration et le suivi des évaluations, **l'équipe pédagogique peut compter sur le soutien humain et matériel de la Fédération de pêche de l'Aude qui y consacre entre 100 et 150 heures de travail par an.**



QUESTIONS À CHRISTIAN RAPEZ, ENSEIGNANT EN BIOLOGIE ET EN ÉCOLOGIE AU LYCÉE AGRICOLE CHARLEMAGNE

Qu'apporte aux élèves l'option « pêche » que vous proposez dans votre lycée ?

Elle leur permet d'aborder l'écologie par le biais d'une passion. C'est un facteur de motivation mais également de réussite puisqu'ils sont impliqués et obtiennent en général de bonnes notes qui comptent pour leur moyenne. Cela valorise leur investissement en termes d'apprentissage et de temps consacré. Cette option est également très positive pour l'établissement puisqu'elle attire des jeunes vers notre lycée. Nous recrutons ainsi de manière non-négligeable un peu plus d'élèves en classes de seconde.

Que représente l'activité pêche dans ce cursus et dans l'apprentissage ?

C'est un support pédagogique qui permet de revoir sur le terrain des notions abordées lors de la théorie. La pratique, pour qu'elle soit efficace, implique de connaître les espèces recherchées, leur régime alimentaire, et de savoir les identifier. Mais pêcher c'est aussi apprendre à évoluer dans un contexte environnemental et réglementaire, à respecter le vivant ou encore les autres usagers.

Quels sont les bénéfices de la collaboration avec la Fédération de pêche de l'Aude ?

Je dois souligner le sérieux et l'implication sans faille de la fédération dans ce projet depuis le début. Cette collaboration permet de bénéficier de professionnels de l'animation, les agents de développement qui sont titulaires du BPJEPS Pêche de loisir, mais également de la mise à disposition de matériel dont le minibus de la fédération en complément du nôtre.





Pêche sportive : la France, championne du monde de street fishing en Italie !

13 nations s'étaient donné rendez-vous du 23 au 27 octobre 2024 à Peschiera del Garda en Italie, sur les rives du lac de Garde, le plus grand lac italien, pour ce 3^e championnat du monde de street fishing, ou pêche urbaine. Et pour la première fois de son histoire, la France a remporté le titre suprême ! Un événement mémorable pour la pêche française et pour une pratique qui séduit de plus en plus, en particulier les jeunes pêcheurs.

Emmenée par le sélectionneur Eric Despalin et Antoine Leggeri (délégué), l'équipe de France était composée de Jeremy Seguin, Tom Bontempelli, Baptiste Verger, Martin Jeanson, Thomas Gesnier et Morgan Calu.

Malgré la beauté et la variété du parcours, les phases d'observation et le « préfishing » (entraînement de deux jours avant la compétition) n'incitaient pas à l'optimisme. En cause : une météo peu propice et des poissons pour le moins discrets.

Le déroulement de la compétition est relativement simple : deux équipes de deux compétiteurs par nation pêchent chacune un secteur le samedi et l'autre le dimanche.

Le classement est établi en fonction des points par place. La première place rapporte 1 point, la deuxième 2 points... Le but est de cumuler le moins de points sur les deux manches du samedi et du dimanche.

— Jour 1 : un démarrage très poussif

Les conditions de pêche très compliquées pendant le championnat ont contraint les Français à se classer à la quatrième place, sur les 13 nations participantes, à l'issue de la première journée (4^e secteur B avec un black-bass, aucun poisson en A). Partagés entre pression et finalement une pointe de relâchement, leur objectif était alors simple mais tellement incertain : que chaque équipe fasse un poisson le lendemain !

— Jour 2 : l'exploit

Sur le secteur B, Baptiste Verger et Martin Jeanson ont réussi à pêcher un superbe bass de 37 cm : une vraie délivrance mais aussi une nouvelle surcharge de pression car désormais tout reposait sur le très difficile secteur A. Et finalement, c'est une perche de 20 cm qui a été validée ! Les compétiteurs prenaient leur envol, parvenant à leurrer deux autres black-bass, leur assurant la première place de leur secteur.

Les résultats officiels sont arrivés plus tard, à 16h30 : l'équipe de France est championne du monde, devant l'Angleterre et les Pays-Bas ! Rendez-vous maintenant aux États-Unis en 2025 pour conserver la médaille d'or.



Dernière minute

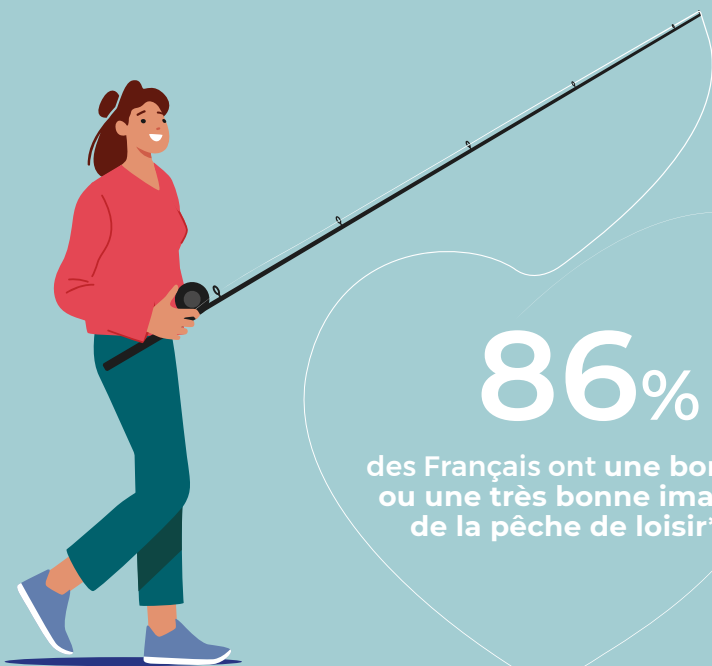
L'ÉQUIPE DE FRANCE DE PÊCHE À LA MOUCHE ENCORE SACRÉE !

L'équipe de France de pêche à la mouche a réussi l'exploit de remporter le championnat du monde de la discipline pour la 3^e fois consécutive.

Une performance réalisée fin mai 2025 en République tchèque.

« La pêche fût ultra technique et difficile (4 poissons maillés sur le secteur A, 24 sur le B). Encore une fois, il fallait un mental d'acier pour obtenir ce titre dont nous sommes très fiers : premiers Français à remporter l'or mondial sur une pêche au leurre ! Nous avons vécu une aventure humaine, sportive et technique hors norme ! Nous avons passé des moments grandioses et intenses dont nous avions toujours rêvé. Un immense merci à la FFPS Carnassiers. Comptez sur nous pour défendre ce titre aux États-Unis en 2025 ! »

Morgan Calu



86%

des Français ont une bonne
ou une très bonne image
de la pêche de loisir*

LA FNPF EN QUELQUES MOTS

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.

Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire, celle de près de 3500 associations locales de pêche (AAPPMA).



Association agréée de protection
de l'environnement par arrêté
ministériel du 7 février 2013.

108 - 110, rue Saint-Maur
75011 Paris

Tél. : 01 48 24 96 00

contact@federationpeche.fr

www.federationpeche.fr



facebook.com/federationnationalepeche
x.com/LaFNPF

instagram.com/federation_nationale_peche

youtube.com/@federationnationalepeche

linkedin.com/company/federation-nationale-de-la-peche-en-france-fnpe

*D'après l'enquête réalisée par l'Institut Harris Interactive pour la FNPF en septembre 2023.

